

COMMUNE DE FULLY



CONCOURS DE PROJETS
POUR LA CONSTRUCTION
D'UN CYCLE D'ORIENTATION
POUR LES COMMUNES DE
FULLY ET DE SAXON
A VERS L'EGLISE-FULLY

RAPPORT DU JURY
AOÛT 2011

1.1 Mandant / maître de l'ouvrage / organisateur

Le présent concours est organisé par les communes de Fully et de Saxon, mandataires et maîtres de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service de l'enseignement.

1.2 Situation actuelle et intentions du maître de l'ouvrage

Situation actuelle

ZONE SPORTIVE

La commune de Fully dispose actuellement de trois terrains de football aménagés à l'Ouest de la Rue des Sports avec des vestiaires et une cantine, soit un terrain principal, un terrain d'entraînement et un terrain pour Junior E. La zone sportive de Charnot sera réaménagée lors de la construction du Cycle d'orientation.

ECOLES ET SALLES DE GYMNASTIQUE :

Sur l'ensemble de la commune le nombre d'élèves est actuellement de 761.

Le village de Vers l'Eglise dispose des bâtiments scolaires suivants :

- L'école du Village construite en 1935 accueille 177 élèves
- Le centre scolaire de Vers l'Eglise dont la construction s'est terminée en 2001 accueille 308 élèves.
- La salle de gymnastique de Charnot de 15 / 30 / 7 m. construite en 1977. Cette salle est équipée d'une scène.

- Un local de rythmique de 6 / 16 / 3.50m. construit en 1908
- La salle polyvalente, construite en 2009, dispose de 3 salles de sport dont un espace polyvalent.

L'ouvrage achevé en 2009 satisfait aux besoins des écoles, des sociétés locales et de nombreuses manifestations de grande ampleur, telles que la fête cantonale de chant, le festival de fanfares. Une salle de gymnastique (espace polyvalent actuel) a été prévue dans le nouveau complexe et sera à disposition du cycle d'orientation.

CYCLE D'ORIENTATION

Aujourd'hui, les élèves de la commune de Fully en âge de suivre le cycle d'orientation (13 à 15 ans) se déplacent sur les cycles de Martigny et de Leytron. Leur nombre est d'environ 274. Les élèves de la commune de Saxon en âge de suivre le cycle d'orientation sont au nombre de 135. Ils se déplacent à Martigny en train.

1.3 Objectif du concours

La commune de Fully, qui compte actuellement 8'000 habitants et la commune de Saxon qui compte 5'000 habitants souhaitent construire à Fully un cycle d'orientation afin de scolariser les élèves des communes de Fully et de Saxon. La construction du cycle d'orientation finalise cet objectif cher à la commune de Fully qui a toujours montré une détermination claire depuis de nombreuses années. Nous tenons à relever que ces décisions ont été prises à l'unanimité de tous les conseils communaux des communes faisant partie de l'association régionale. La commune Fully se réjouit de la

construction d'un cycle d'orientation qui sera intégré dans la zone de Charnot en fort développement au cours des années.

Afin de satisfaire les besoins croissants des écoles, des sociétés sportives et culturelles, la commune de Fully a déjà construit la salle polyvalente. Le local de la pétanque a dû être déplacé non loin de là.

Un plan d'aménagement de la zone de Charnot sera défini afin de mettre en place les équipements sportifs en fonction de l'emplacement du cycle d'orientation en tenant compte d'une salle de gymnastique déjà intégrée dans la nouvelle salle polyvalente.

1.4 Genre de concours et procédure

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics" du 08 mai 2003 et d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

1.5 Conditions du concours

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 2009, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

1.6 Prescriptions officielles

Les bases du présent concours sont :

La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 08 mai 2003.

L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001,

L'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

1.7 Langue

La langue de la procédure est le français.

1.8 Participants

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de

protection des travailleurs (TT. 027 606 74 00 (F) / 027 606 74 01 (D)).

32 bureaux se sont inscrits et 24 projets ont été envoyés au service cantonal des bâtiments dans les délais, et 25 maquettes ont été livrées à la commune de Fully.

1.9 Jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :	Olivier Galletti	architecte cantonal SBMA
Membres :	Edouard Fellay	président de la commune de Fully
	Léo Farquet	président de la commune de Saxon
	Didier Roduit	vice-président de la commune de Fully
	Anne Catherine Javet	architecte Lausanne
	Serge Butikofer	architecte Lausanne
	Alain Fidanza	architecte Fribourg
Suppléants :	Emmanuel Bender	conseiller communal (en charge de la commission des travaux publics) Fully
	Camille Carron	conseiller communal (en charge de la commission scolaire) Fully
	Claude Canossa	conseiller communal Saxon
	Bernard Monnet	préfet Martigny
	Laurent Mayoraz	architecte SBMA

Experts :	Michel Beytrison	représentant du service de l'enseignement DECS
	Paul Gay-Crosier	directeur des CO de Martigny
	Chantal Dorsaz	présidente de la commission scolaire Fully
	Jérôme Pillet	président de la commission scolaire Saxon
	Milko Pravato	vice-président du conseil général de Fully
	Frédéric Carron	directeur des écoles Fully
	Michelle Grandjean Böhm	directrice des écoles Saxon

Secrétariat : Le secrétariat sera assuré par la commune de Fully.

Réponses aux questions

Les réponses aux 15 questions anonymes posées ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 14 avril 2011

Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et le responsable du service des constructions de la commune de Fully. Il a porté sur les points suivants:

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux
5. valeurs statistiques

Point 1

Les 24 projets reçus ont été envoyés au service des bâtiments pour le vendredi 8 juillet 2011, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Le vendredi 25 juillet 2011, 25 maquettes avaient été livrées à l'administration communale de Fully. Soit une maquette de trop, cette maquette porte la devise " raconte moi l'école" les plans qui lui correspondent ne sont pas parvenus à l'organisateur dans les délais.

Point 2

Tous les projets respectent les périmètres mis à disposition.

Point 3

Dans l'ensemble, les projets respectent les prescriptions officielles, dans leurs lignes générales. Ils peuvent tous être admis au jugement.

Point 4

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse technique de chacun des projets.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Point 5

Les calculs du cube SIA, des surfaces de terrain, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures n'ont pas été vérifiés. Les valeurs mentionnées dans ce rapport sont celles données par les architectes.

Seuls les volumes et les surfaces de plancher des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant le classement des projets primés.

Jugement

Le jury s'est réuni les jeudi 28 et vendredi 29 juillet 2011 à la salle de gymnastique du centre scolaire de Saxé-Fully.

L'ensemble des membres, suppléants et experts a participé aux présentations et analyses des projets à l'exception de M. Milko Pravato vice-président du conseil général de Fully et M. Frédéric Carron directeur des écoles Fully (M. Carron était absent uniquement le jeudi 28 juillet).

M. Michel Beytrison, représentant du service de l'enseignement du DECS, s'est fait remplacer par M. Jean-Daniel Métrailler, inspecteur d'arrondissement.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa a du règlement SIA 142, décide, à l'unanimité, de ne pas admettre au jugement le projet "raconte moi l'école" dont seule la maquette a été reçue.

Vu le paragraphe 2.7 du programme des locaux, il sera retourné à son auteur dès qu'il sera connu.

2.7 *Les projets seront envoyés au service des bâtiments, monuments et archéologie, place du Midi 18 ; 1950 SION sous pli recommandé et anonyme, jusqu'au vendredi 22 avril 2011 au plus tard (le timbre postal faisant foi)..*

Ils doivent être parvenus à l'organisateur pour le mercredi 27 avril 2011 au plus tard.

Les concurrents sont responsables de l'acheminement des documents dans les délais demandés.

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

Analyse du site

Le terrain mis à disposition par la commune de Fully pour la construction du nouveau C.O. des communes de Fully et de Saxon se situe au Sud du village de Vers l'Eglise.

Trois éléments structurent actuellement le site. Au Sud, la rue destinée à la mobilité douce, le canal puis la route cantonale. A l'Est la rue des sports qui constitue un des accès important au village et délimite un zone d'immeubles construits au sommet de butes de terre destinées à les protéger d'éventuelles inondations. Au Nord, le volume de la salle polyvalente.

Le terrain s'ouvre à l'Ouest sur la zone sportive.

Sa proximité avec la salle de gymnastique polyvalente, l'école primaire et la salle de gym de Charnot renforce l'identité de cette zone d'équipements publics scolaires et sportifs.

Le terrain se trouve également à l'extrémité de la rue de la Poste qui regroupe une partie des commerces du village et devient un élément déterminant de l'organisation des accès et des circulations. Quasiment horizontale, la parcelle se trouve actuellement dans un secteur soumis potentiellement à une inondation du Rhône de type statique, le renforcement des structures porteuses du bâtiment doit être prévu.

La commune de Fully dispose d'un plan d'évacuation accepté par le canton qui autorise la construction du cycle d'orientation sur cette parcelle.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 24 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Accès (personnes et véhicules).

Développement durable : la qualité d'un lieu et le patrimoine existant sont également des ressources limitées.

Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.

Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan.

Qualités architecturales

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.

Développement durable : utilisation de ressources locales.

Economie

Du projet.

De terrain.

Respect des surfaces données dans le programme des locaux.

Rationalité de l'exploitation.

Système constructif simple.

Compatibilité du projet avec le concept minergie.

Analyse de détail des projets

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et au bâti existant, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Les 7 projets suivants ont été éliminés :

- N° 2 MULTIPLICATION
- N° 5 CYDO - FUSA
- N° 11 E DU POLI
- N° 16 EN - COUR - S
- N° 19 NSB4
- N° 20 0096
- N° 22 SILENCE AU FOND DE LA CLASSE

2^{ème} Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du règlement et programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport du nouveau bâtiment au site, aux différents éléments qui le structurent ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

Les 9 projets suivants ont été éliminés :

- N° 1 SALAMAUA
- N° 4 SHUFFLING
- N° 8 ROBIN
- N° 12 GRAND PRIX
- N° 13 TRANSF'R 10 DENTI'T
- N° 15 PLACE TO BE
- N° 18 ENTRE LES VIGNES
- N° 21 SAXO
- N° 23 CROCODILE FULLY

3^{ème} Tour

Pour le troisième tour, le jury a analysé de façon détaillée les questions d'expression architecturale, de fonctionnement et d'économie.

Les 5 projets suivants ont été éliminés :

- N° 3 OUTSIDE IN
- N° 6 CIRCUIT
- N° 7 JAM
- N° 9 LUCKY LUKE
- N° 10 SIM CITY

Tour de contrôle

A l'issue de ce troisième tour, le jury effectue un tour de contrôle et décide de relever du 2^{ème} au 3^{ème} tour le projet N° 8 ROBIN.

Et du 3^{ème} tour au niveau des projets primés les projets suivants :

N° 7 JAM

N° 9 LUCKY LUKE

N° 10 SIM CITY

En ce qui concerne les autres projets, il confirme ses décisions antérieures.

Classement et attribution des prix

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 130'000.-- pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leurs attribuer les prix de la manière suivante :

1er prix	projet n° 24	LE LIEVRE ET LA TORTUE	Fr. 35'000.-
2ème prix	projet n° 17	GEORGES	Fr. 28'000.-
3ème prix	projet n° 10	SIM CITY	Fr. 22'000.-
4ème prix	projet n° 14	AURELIE	Fr. 18'000.-
5ème prix	projet n° 9	LUCKY LUKE	Fr. 15'000.-
6ème prix	projet n° 7	JAM	Fr. 12'000.-

Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury, à l'unanimité, propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet **N° 24 " LE LIEVRE ET LA TORTUE "**, la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site, sa relation au bâti existant et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage. Son implantation dégage au Sud un espace important disponible dans le futur pour de nombreuses possibilités d'extension.

Dans son développement, il devra intégrer les exigences structurelles, particulièrement à l'endroit des préaux couverts ainsi que les exigences légales et techniques, dues au respect des normes énergétiques en vigueur. Le traitement des façades doit être réanalysé en fonction des contraintes de l'utilisateur.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le vendredi 26 août 2011 à 17h30 à la Salle de gymnastique de Saxé à Fully.

Les projets seront exposés à la Salle de gymnastique de Saxé à Fully. du vendredi 26 août 2011 au mardi 6 septembre de 17h00 à 19h00.

Approbation du rapport du jury

Arrivé au terme de ses délibérations le 29 juillet 2011,
le jury décide, à l'unanimité, de proposer le projet

N° 24 « LE LIEVRE ET LA TORTUE »

pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Olivier Galletti



Edouard Fellay



Léo Farquet



Didier Roduit



Anne Catherine Javet



Serge Butikofer



Alain Fidanza



Emmanuel Bender



Camille Carron



Claude Canossa



Bernard Monnet



Laurent Mayoraz



Chantal Dorsaz



Jean-Daniel Métrailler



Paul Gay-Crosier



Michelle Grandjean Böhm

Jérôme Pillet

Milko Pravato

Frédéric Carron



1er prix projet n° 24 LE LIEVRE ET LA TORTUE Fr. 35'000.-

Auteur LEMANARC SA

Collaborateurs Marlaire Xavier
Potier Simon



Le projet s'organise dans l'imbrication de deux volumes dont l'un, de trois niveaux sur rez, est aligné sur la Rue des Sports et l'autre, de quatre niveaux sur rez, se place dans la géométrie de la salle polyvalente, permettant la définition de deux espaces de place sur lesquels s'orientent le bâtiment existant. Le CO est accessible au nord, du côté du village, en lien avec la rue et la dépose des bus, et de l'autre au sud et à l'ouest, par des préaux couverts orientés sur les terrains de sports. Le solde du site peu défini reste libre de constructions. L'agrandissement demandé se fait par comblement sous le préau du bâtiment principal et sur le toit du bâtiment secondaire.

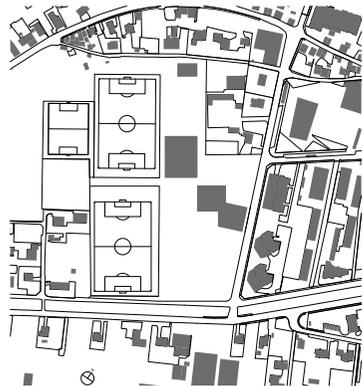
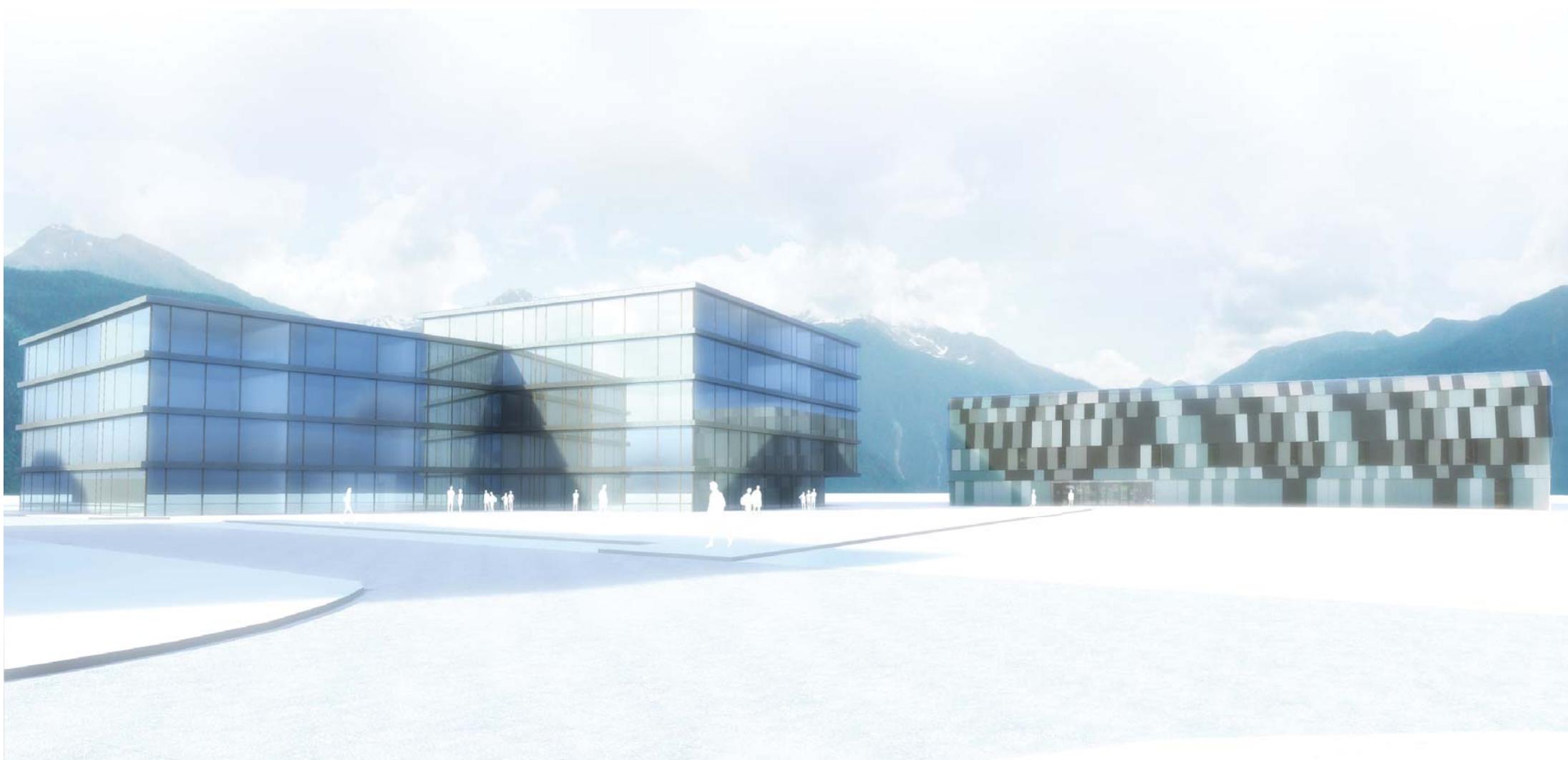
La distribution verticale principale se place à l'intersection des deux volumes, ainsi qu'aux extrémités des parcours horizontaux. La distribution se fait ensuite pour chaque bâtiment périphérieurement au puits de lumière situé en leur centre. Le système constructif est constitué des murs de séparation des salles de classes et des noyaux techniques. Le rez-de-chaussée est occupé par les espaces administratifs et collectifs. Les salles de classe dites "standard" sont essentiellement réparties dans le bâtiment principal et les salles spéciales dans le bâtiment secondaire.

Le projet rassemble efficacité fonctionnelle et volumétrique et, malgré sa compacité, il en résulte une grande richesse spatiale. Il permet, par sa composition, de traiter les accès et de qualifier les espaces extérieurs en conformité avec les besoins et les pratiques des utilisateurs, bien que son alignement sur la rue des Sports n'apparaît pas comme pertinente, puisque de sa forme se dégage une certaine autonomie. Malgré l'imprécision de sa position nord-sud, trop proche de la salle polyvalente, cette compacité dégage un espace libre au sud et à l'ouest, laissant tout loisir à une reconsidération de l'agrandissement projeté.

Les dégagements latéraux sur l'extérieur permettent aux utilisateurs de s'orienter dans leur parcours vertical. Une distribution horizontale de qualité, en séquences, au centre des plans de chaque bâtiment, est agrémentée d'un éclairage naturel provenant d'une ouverture en toiture. La constitution d'unités fonctionnelles clairement identifiables et restreintes permet d'envisager une répartition judicieuse des groupes d'élèves. Au rez-de-chaussée, la transparence des espaces de distribution et leur diversité contribuent à définir un espace représentatif de qualité malgré ses dimensions modestes.

L'utilisateur reconnaît les qualités fonctionnelles et représentatives du projet, qui répond de ce point de vue à ses attentes pour un cycle d'orientation.

Les espaces extérieurs proposés tant vers l'accès par bus que ceux de préau à l'ouest s'avèrent très adaptés pour les futurs élèves et enseignants. Le jury relève que la compacité du volume et son efficacité fonctionnelle et spatiale présente des avantages économiques certains.



Implantation - volumétrie - forme urbaine

Le nouveau cycle d'orientation propose, de par sa vocation publique importante, de renforcer le caractère urbain de la zone sportive. Sa composition en deux volumes compacts pivotés et fusionnés inscrit le complexe à la fois dans la trame des terrains de football et de la salle de sport existante et dans la structure d'alignement de la Rue des Sports.

Le dégagement généré au Nord par cette articulation volumétrique définit une place d'entrée généreuse pour le complexe cycle d'orientation/salle de sport dans la continuité de la Rue de la Poste. La desserte des transports scolaires y est centralisée ainsi que le stationnement pour les deux roues.

La distance définie entre le bâtiment du cycle et la salle de sport ménage un nouvel axe de desserte structurant l'ensemble de la plaine des sports et ses futurs équipements bâtis.

Le volume aligné à la Rue des Sports se positionne en vis-à-vis du vide séparant les deux immeubles d'habitation implantés de l'autre côté, respectant ainsi leur dégagement visuel actuel, tout en renforçant la nature urbaine de la rue. Dans la même logique de respect du tissu morphologique existant, la hauteur de ce volume est réduite à quatre niveaux.

Aménagements extérieurs - mobilité

Au Sud de la cour de récréation du cycle d'orientation se situe un grand espace vert planté. Sa frange supérieure constitue une zone naturelle complémentaire pour la détente des élèves. Un parking de 134 places y est implanté dans sa partie inférieure, occupant la zone

inondable inconstructible. Le traitement de sa surface en caillbotis gazonnés affirme son caractère naturel. Le parking deux-roues, dans une volonté de mettre en valeur la mobilité douce, est stratégiquement positionné sur la place d'entrée du complexe du cycle d'orientation et de la salle de sport. La place, réservée à un usage piéton, est envisagée comme un lieu de rencontre pour les élèves et les usagers de la salle de sport. La desserte des bus scolaires et publics s'effectue directement en bordure de cette place. Enfin, un parking supplémentaire de 24 places destiné aux usagers les plus réguliers est aménagé en bordure Nord de la place, à proximité immédiate des entrées des deux bâtiments. Les cheminements piétonniers et véhicules sont ainsi clairement séparés.

Programme - organisation intérieure

La répartition du programme est simple et efficace. Les activités spéciales de même nature sont réunies. Les salles à dimension plus collective pour la vie du cycle sont situées au rez-de-chaussée. La circulation verticale principale se situe à l'intersection des deux volumes contenant l'ensemble des salles. Chacun d'eux est conçu comme une sous-entité compacte composée d'une ceinture de salles organisée autour d'une boucle de circulation entourant un généreux vide central captant la lumière zénithale. Des échappées visuelles supplémentaires au niveau des escaliers secondaires offrent un lien visuel avec le paysage. Chacun de ces volumes est donc conçu comme un noyau calme entièrement dédié à l'éducation, tandis que la colonne vertébrale du complexe est assurée par le grand escalier central de distribution.

Expression architecturale - matérialité

Les façades, presque intégralement occupées par les classes, sont traitées comme des parois vitrées captant au maximum la lumière naturelle pour offrir aux usages internes un confort visuel maximum. Le traitement des façades et leur matérialisation est aussi en adéquation avec la volonté d'ouverture sur le paysage somptueux qui entoure le complexe. La protection solaire d'été est assurée simplement par les stores extérieurs qui permettent de moduler avec précision les apports en rayonnements directs et la luminosité.

Économie générale de la construction

Le respect strict des surfaces et la compacité du volume ainsi qu'une grande simplicité structurelle assurent un coût raisonnable de la construction.

La logique structurelle est en adéquation avec les contraintes sismiques du site.

Extensibilité

L'extension de 10 classes supplémentaires est réalisée conjointement par la surélévation d'un niveau du volume le plus bas (7 classes) et par une extension à la place du second préau couvert au rez-de-chaussée, dans la volumétrie initiale (3 classes). Ce principe d'extension permet de garantir une parfaite cohérence du bâtiment en termes de distribution ainsi que de volumétrie. En effet, l'extension ne modifiera pas l'emprise initiale du bâtiment. Du point de vue de la rationalité constructive, cela permet aussi de ne pas

engendrer de nouvelles fondations très coûteuses, ni de remanier lourdement les aménagements extérieurs prévus.

Approche environnementale

Principe constructif: le système constructif choisi est simple et économique: structure porteuse en voiles et poteaux en béton réalisés avec des agrégats recyclés.

Sismicité: la configuration structurelle du bâtiment est compatible avec les contraintes sismiques du site.

Compacité: elle réduit les déperditions de chaleur par les parois et la toiture.

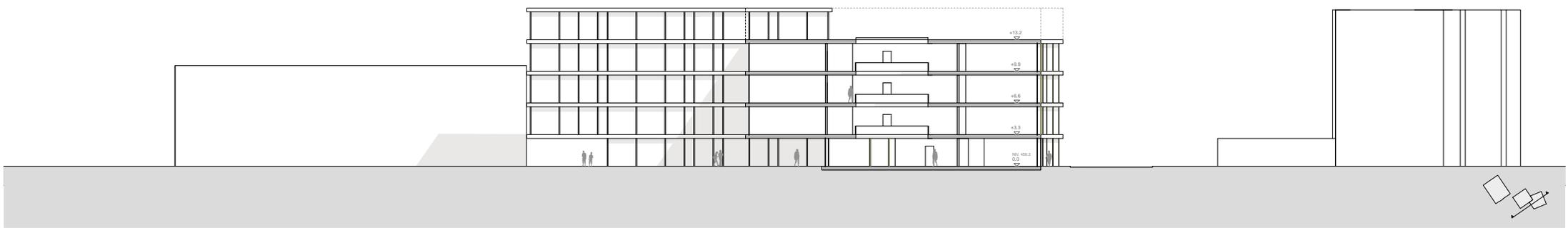
Protection solaire: les stores textiles extérieurs permettent de contrôler finement les apports en rayonnement solaire afin de bénéficier d'apports thermiques gratuits en hiver et d'éviter la surchauffe en été. Ce système est économique et offre une grande flexibilité.

Chauffage et ventilation: un système de chauffage et de renouvellement d'air par une ventilation contrôlée double-flux couplée à un échangeur calorifique permet une économie de chauffage importante, dans le respect du standard Minergie.



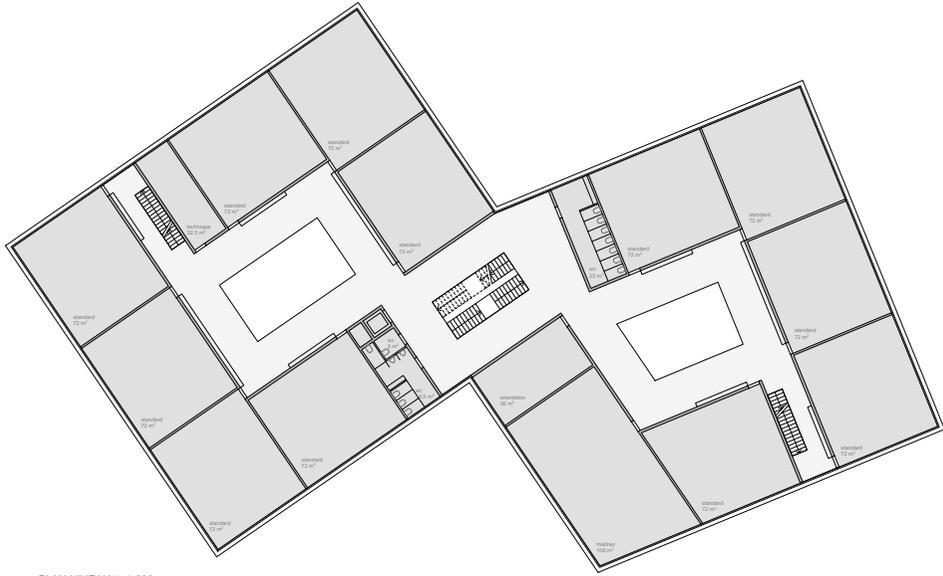


PLAN NIVEAU 0, 1:200

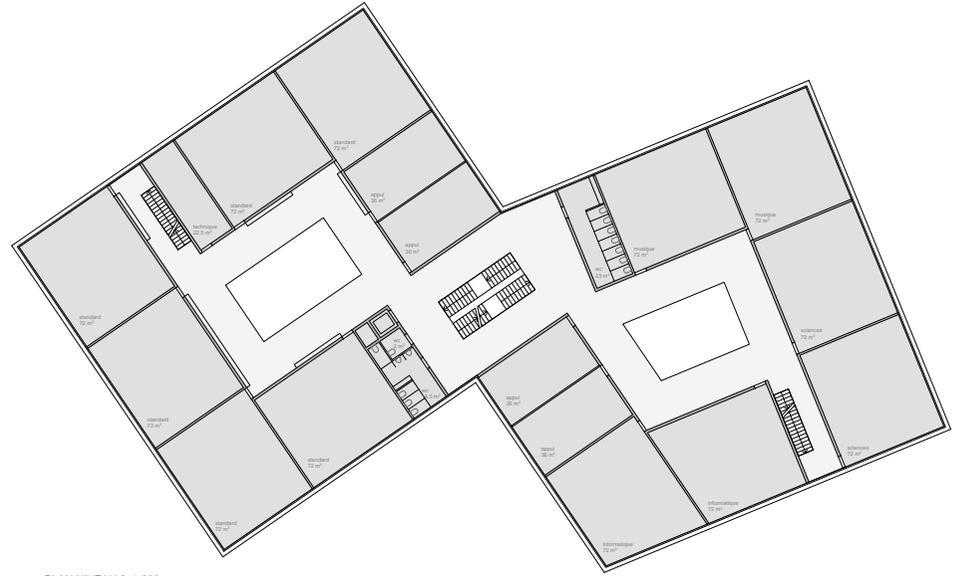


COUPE SUD, 1:200

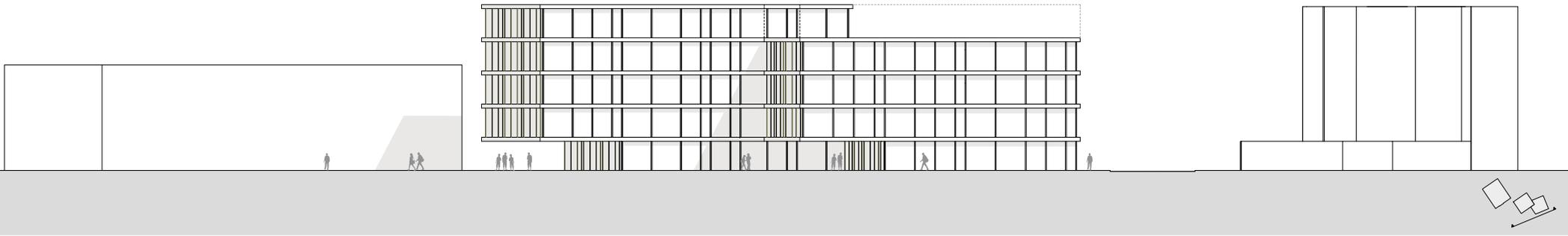
COUPE 1:200



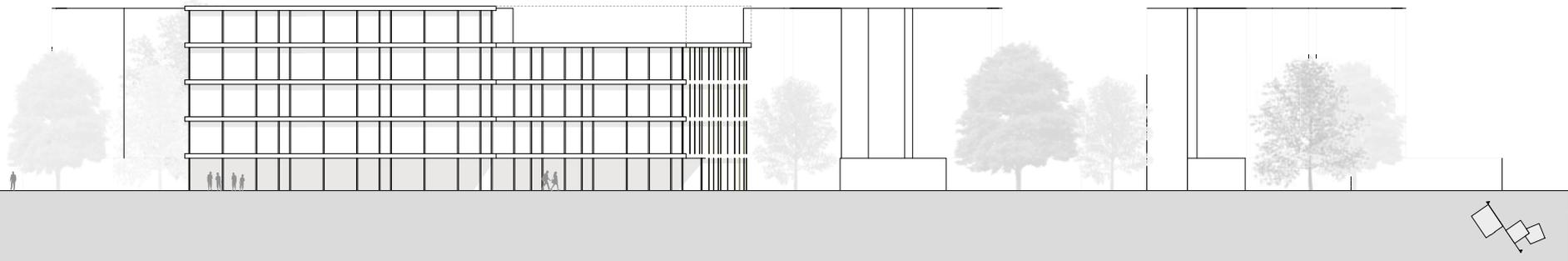
PLAN NIVEAU 1, 1:200



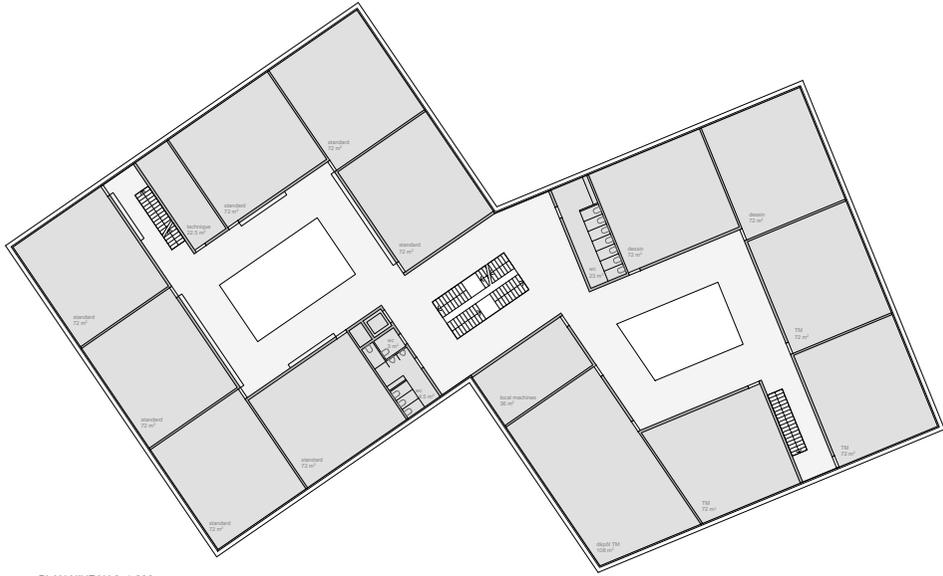
PLAN NIVEAU 2, 1:200



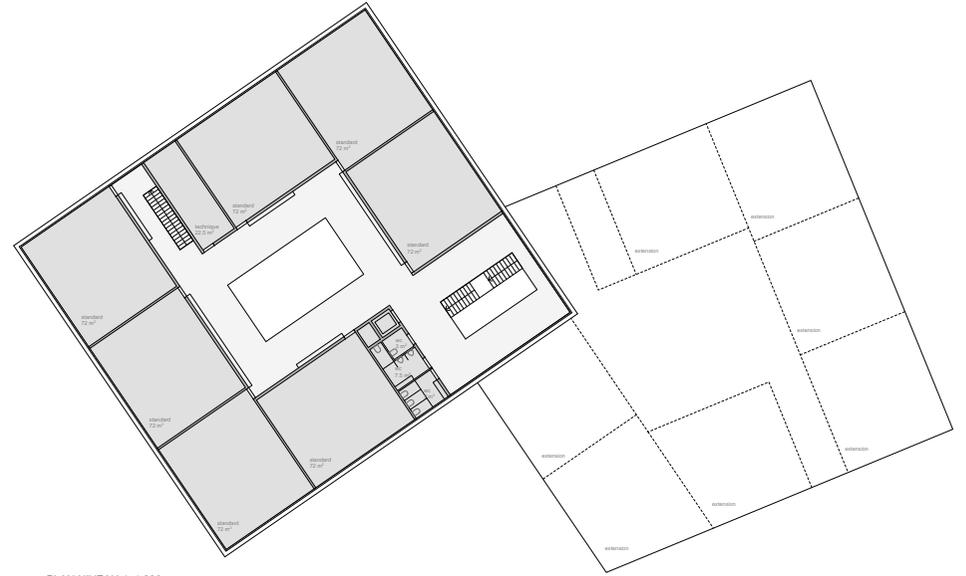
ELEVATION SUD, 1:200



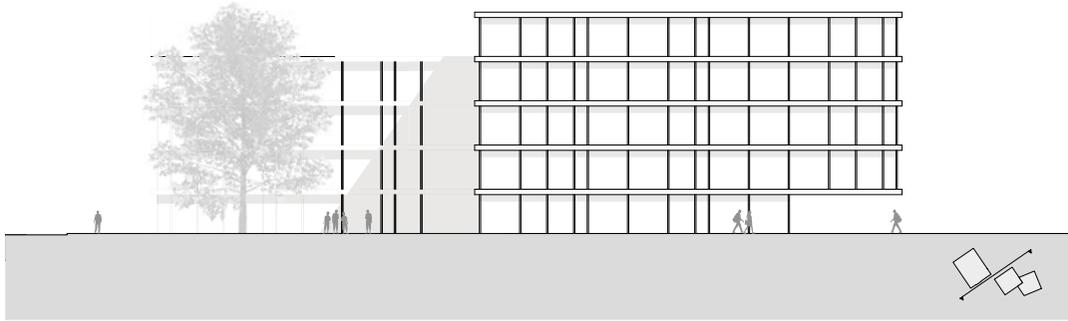
ELEVATION OUEST, 1:200



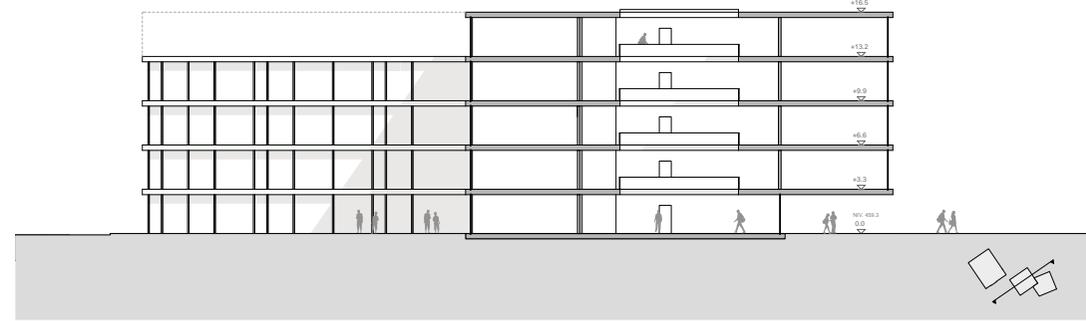
PLAN NIVEAU 3, 1:200



PLAN NIVEAU 4, 1:200



ELEVATION NORD, 1:200



COUPE NORD, 1:200



ELEVATION EST, 1:200

2ème prix projet n° 17 GEORGES

Fr. 28'000.-

Auteur Sollberger Bögli Architekten AG

Collaborateurs Ivo Sollberger, Lukas Bögli

Javier Gomez

Bernard Luisier

Johannes Weisser

Patrick Wüthrich

Daniela Spack



Le projet se compose d'une barre implantée dans la géométrie de la salle existante. Elle définit d'un côté, sur la Rue des Sports, une place d'entrée en lien avec le village et la région où se fait la desserte des bus. De l'autre elle s'ouvre sur la plaine et les terrains voués aux activités sportives de la zone d'intérêt général. Un plan d'eau y est suggéré comme espace de détente, faisant office de filtre avec la zone publique sportive.

Une structure stricte, rationnelle et fonctionnelle organise le plan et la façade. Les salles spéciales et les locaux administratifs se placent aux premiers étages, tandis que les salles de classe dites "standard" occupent les étages supérieurs.

Le projet suggère dans sa forme et son implantation la prise en compte de la dimension territoriale de la problématique du CO, rattaché à une région plutôt qu'exclusivement à une commune. Laissant inoccupé le sud du site, il offre un potentiel de développement pour les années à venir. Le bâtiment, dans une relative monumentalité, se met en relation avec le paysage environnant et, de façon plus fine, avec le sol et la contrainte positive du canal et du Rhône. Le projet démontre une grande rigueur de composition et une certaine économie de moyens s'affiche dans l'ordonnancement tant du plan que de la façade.

La frontalité due à sa posture représentative et relativement monumentale met en évidence quelques faiblesses. Le traitement des aménagements extérieurs relègue les élèves dans une cour située de façon périphérique, au sud de la salle polyvalente. Se pose alors la question de la pertinence du plan d'eau, à considérer probablement comme le lieu véritable de la cour, là où la réminiscence de la nappe phréatique et du Rhône n'apporte pas de qualité supérieure au bon fonctionnement et à la qualité du cadre donné au CO.

La prise en compte d'exigences fonctionnelles et la hiérarchie dans la répartition des types de salles est saluée. Les espaces de circulation développent des sous-espaces en lien avec le grand paysage mais la rigueur du plan induit certaines faiblesses dans les proportions des salles de classe ainsi que dans les circulations horizontales.

Le volume et les surfaces sont inférieurs à la moyenne des projets reçus.





Urbanisme

Le fleuve, le canal, ainsi que les voies de circulations principales, sont les éléments paysagés dominant l'aménagement de la vallée du Rhône autour de Fully. Des plantations d'arbres fruitiers et un tissu bâti hétérogène s'étalent de manière souvent discontinuée le long de ces trames. Le village de Fully est lui aussi caractérisé par une divergence du tissu urbain. Le noyau du village autour de l'église en amont est construit de façon contiguë, tandis que ses extensions au bord du canal sont plutôt pavillonnaires et désordonnées.

Localisé en aval de l'église, le long du canal, le périmètre du concours se situe au cœur des extensions de Fully. Le nouvel aménagement composé de la salle polyvalente, du nouveau bâtiment scolaire et du futur bâtiment des vestiaires, fera office d'élément clarificateur à l'intérieur du tissu bâti. Ces trois volumes, ainsi que leurs aménagements extérieurs, composeront un ensemble ordonné et calme. Les aménagements extérieurs seront composés d'espaces de grande échelle dont l'affectation et les limites sont clairement définies, rappelant les différents vergers sur l'autre rive du Rhône.



Implantation et aménagement extérieur

Le volume du nouveau cycle d'orientation est un grand parallélépipède dont l'échelle s'apparente à celle des bâtiments linéaires. Son implantation perpendiculaire au canal et parallèle aux habitations voisines clarifie la transition entre l'espace publique et les aménagements scolaires et sportifs.



L'accès au bâtiment se fait du travers de la place d'entrée au nord-est. Cet espace comprend le nouvel arrêt de bus et articule la transition entre la rue des sports et la rue du stade. Des installations combinant les places de stationnement pour vélos et l'éclairage extérieur, rythment ce lieu et le différencient des alentours.

Au nord-ouest du bâtiment scolaire se situe la place d'accès à la salle polyvalente et aux installations sportives, ainsi qu'une soixantaine de places de parc.

Au sud-ouest, face au terrain de football, s'étend une grande surface d'eau ponctuée de cyprès chauves et bordée d'un dense ruban de roseaux, qui fait office de filtre visuel et acoustique entre le cycle d'orientation et les installations sportives. L'eau en tant qu'élément paysagé privilégié rappelle ici l'omniprésence du Rhône et les variations de la nappe phréatique.

Une terrasse de récréation se situe à l'abri du vent entre cet aménagement paysagé et le bâtiment scolaire. Il s'agit d'une grande plateforme en bois dont certaines parties s'avance à l'intérieur du plan d'eau. La cour de récréation proprement dite se situe au nord-est de la salle polyvalente. Elle a les dimensions requises pour y accueillir une tente, faire office de place de fête ou de parking supplémentaire.

Au sud-est du cycle d'orientation, sur la partie inondable du site, se trouve le parking principal. À l'image des vergers avoisinants, il est rythmé par des rangées de cerisiers des collines.

Toutes les surfaces extérieures dures ont un revêtement gravillonné perméable, elles se distinguent les unes des autres principalement par leurs aménagements.

Architecture

Le bâtiment scolaire est un volume compact contenant cinq étages. Au rez-de-chaussée se situent les espaces d'entrées et les salles spéciales, tandis que les salles de classe se trouvent aux niveaux supérieurs. Ces salles sont alignées le long des façades nord-est et sud-ouest, et sont desservies par un large couloir central. Cet espace assure non seulement une distribution efficace, mais abrite aussi les vestiaires. Du premier au troisième étage, il bénéficie d'un éclairage naturel depuis les vitrages du bâtiment et est animé par deux zones de détente meublées. Un puits de lumière généreux traverse le bâtiment et génère une relation visuelle et acoustique entre les niveaux. La distribution verticale est assurée par deux grands escaliers à quatre volées, permettant une communication confortable et efficace d'étage à étage. Le rez-de-chaussée est un lieu de rencontre généreux, dont la hauteur d'étage est plus grande que celle des autres niveaux. Deux préaux couverts, l'un côté place d'entrée au nord-est, et l'autre côté terrasse au sud-ouest, définissent les accès du bâtiment. Le hall d'entrée reliant les préaux couverts est vitré et génère une transparence à travers l'édifice. Ainsi on bénéficiera d'une relation visuelle entre la place d'entrée publique et l'aménagement paysagé autour du plan d'eau.

Une éventuelle extension de l'école peut être réalisée de manière rationnelle depuis le pignon sud-est du bâtiment. En ajoutant trois axes à la trame structurée on obtient les surfaces nécessaires à l'aménagement de dix salles de classe supplémentaires.

Matérialisation

Le nouveau bâtiment scolaire est une construction en béton, sans sous-sol, posée sur des pieux. Il s'agit d'une structure de dalles et de poteaux contreventée par quatre noues massives. Une trame régulière avec des portées modérées garantit une construction économique.

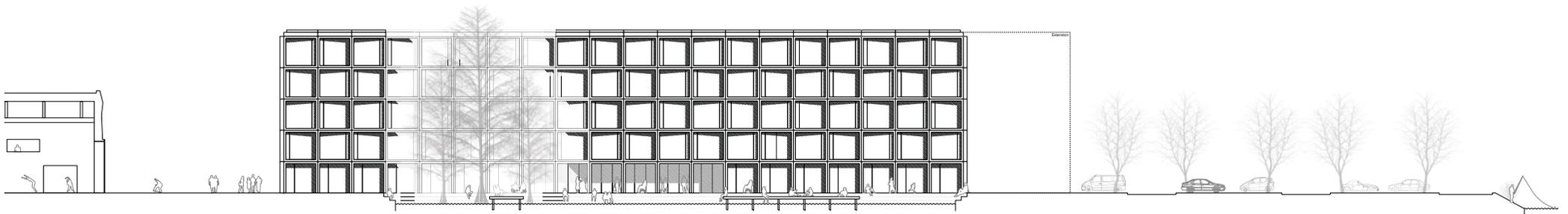
Les façades sont caractérisées par des cadres en béton coloré et sablé, qui sont employés les uns sur les autres. De grandes fenêtres avec un ouvrant d'orientation couleur bronze remplissent les cadres. Ces fenêtres sont placées avec un léger angle par rapport au front du bâtiment et introduisent ainsi un jeu de surfaces à l'intérieur de la trame régulière des cadres de béton. Les montants entourant le site sont miroités dans les fenêtres de manière désordonnée et donnent aux façades un aspect scintillant. Une protection solaire, sous forme de store à lamelle, est dissimulée dans l'épaisseur des cadres de béton.

À l'intérieur du bâtiment, la séparation entre les salles de classe et l'espace de distribution central est matérialisée par un vitrage opaque de différentes couleurs à chaque étage. Les étages se distinguent ainsi les uns des autres par la luminosité colorée de leur espace de distribution.

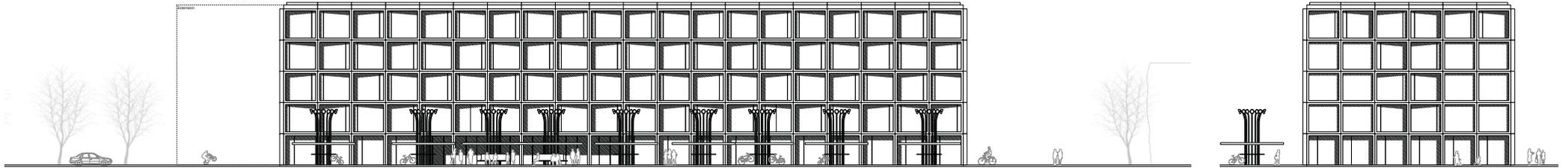
À l'intérieur du bâtiment, la séparation entre les salles de classe et l'espace de distribution central est matérialisée par un vitrage opaque de différentes couleurs à chaque étage. Les étages se distinguent ainsi les uns des autres par la luminosité colorée de leur espace de distribution.

Rez-de-chaussée 1:200



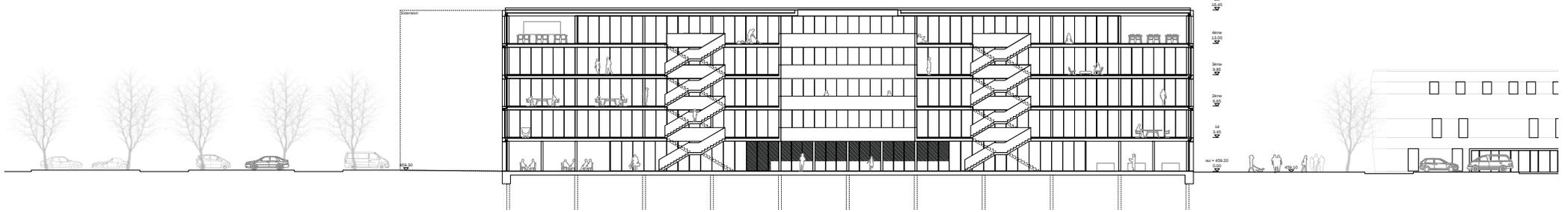


Élévation de l'ouest 1:200

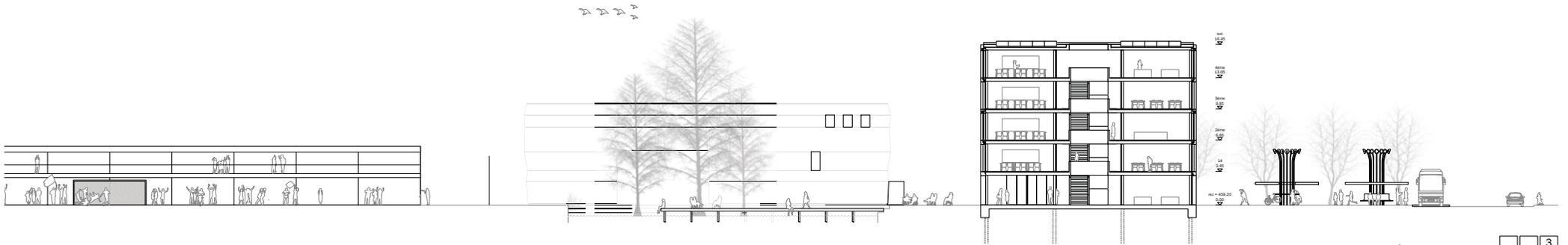


Élévation de l'est 1:200

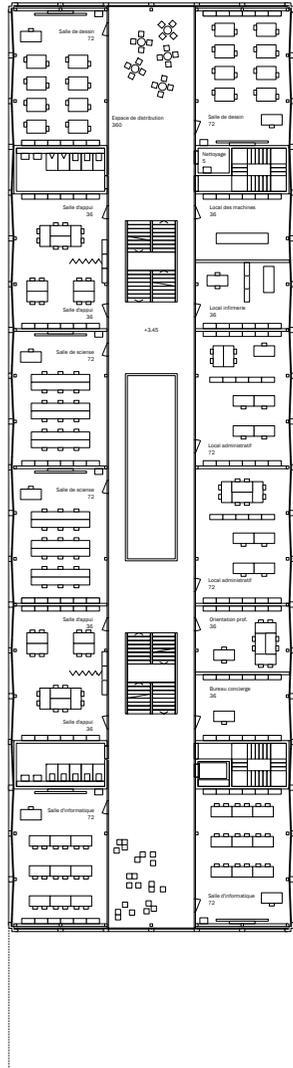
Élévation nord/sud 1:200



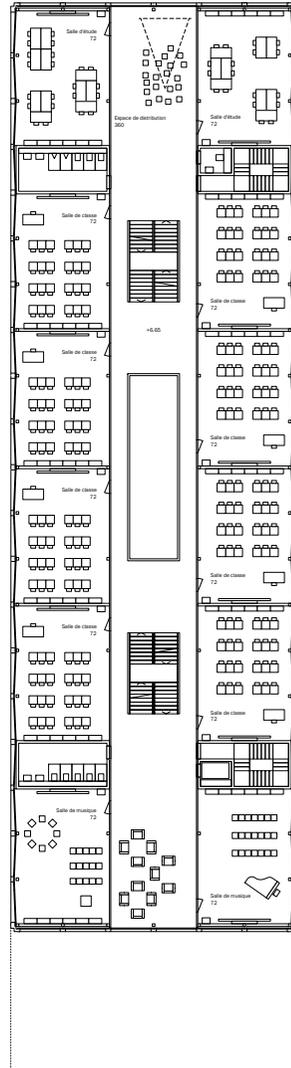
Coupe longitudinale 1:200



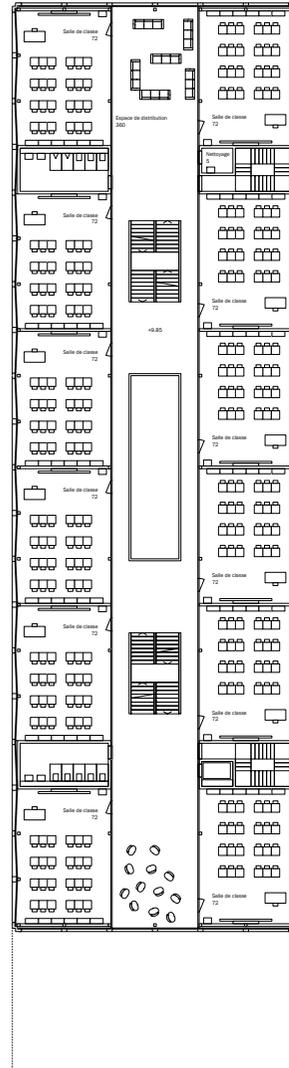
Coupe transversale 1:200



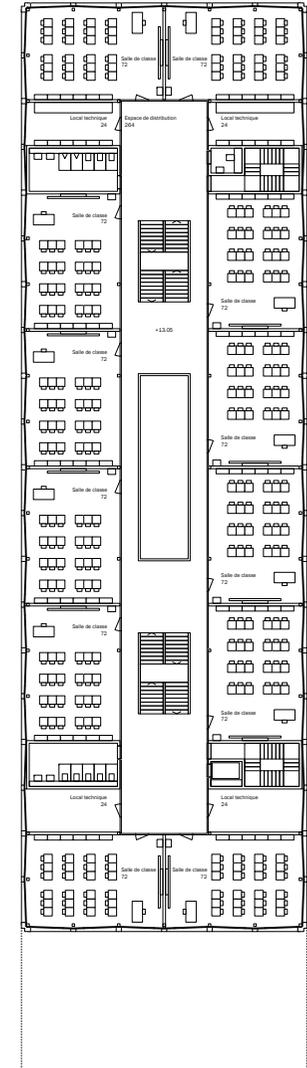
Premier étage



Deuxième étage



Troisième étage



Quatrième étage





3ème prix projet n° 10 SIM CITY Fr. 22'000.-

Auteur Bonnard Woeffray architectes fas-sia

Collaborateurs Bandeira Catarina

Nieveen Rudi

Polikar Grégoire

Visinand Guillaume



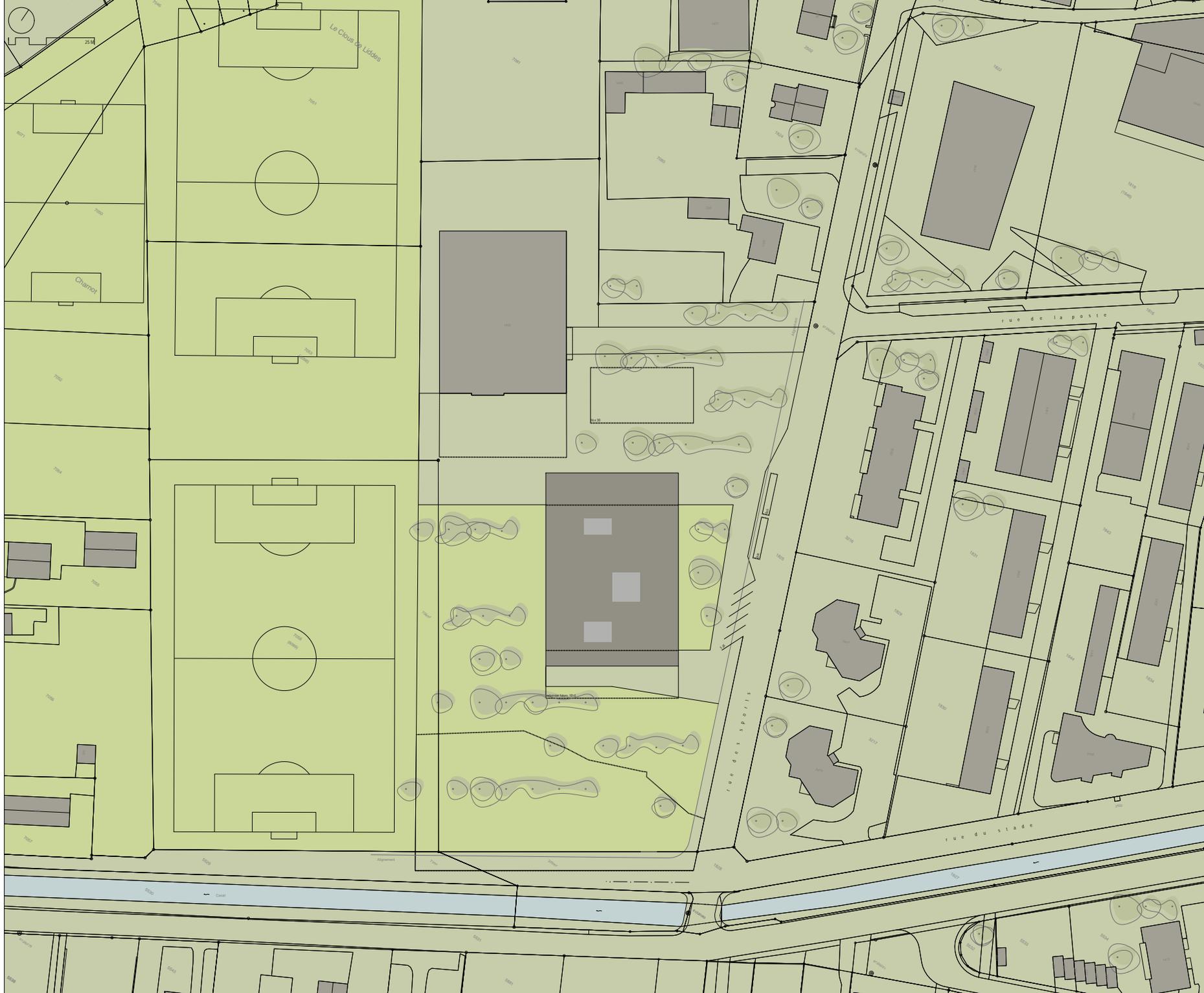
L'implantation d'un volume compact pour le nouveau CO, de gabarit similaire à la salle polyvalente existante crée un nouveau pôle équilibré dans la plaine, ôtant le caractère esseulé de la salle actuelle. Le nouveau complexe se mesure à la région par son impact volumétrique et son implantation géométrique, tout en étant attentif à l'échelle du village en créant une nouvelle place publique, la cour d'entrée de la salle polyvalente et du CO, à l'extrémité de la rue de la Poste. Les aménagements extérieurs à l'ouest et au sud restent toutefois flous et peu développés.

L'implantation compacte libère de l'espace et donne une marge de manœuvre pour un éventuel repositionnement plus au nord-est, pour une extension au sud-ouest, car l'extension telle que proposée n'est pas convaincante. La proposition typologique du CO est innovante et appréciée. Le grand hall traversant, reliant symboliquement les deux côtés de la vallée, ponctué de puits de lumière et de salles vitrées est intéressant. Il amène une ambiance propre à l'espace de l'enseignement par le mélange des activités internes de circulation, de travail, de détente donnant à voir et à entendre « la ruche » fonctionner.

Le jury regrette toutefois que des éléments de service viennent perturber l'espace en obstruant le traversant recherché. La seule coupe représentée et les plans n'arrivent pas à convaincre le jury de la qualité des salles spéciales situées au sein de l'espace principal. Quelques doutes sont émis concernant la qualité de la lumière dans les espaces d'enseignement "intérieurs" selon leurs fonctions.

Le système constructif est simple et précis, il se traduit dans les façades par une grille orthogonale régulière. Le projet est économe en surface bâtie, rationnel dans son organisation et son système constructif, riche dans ses espaces de rencontre intérieurs.

Le volume et les surfaces sont dans la moyenne des projets reçus.



_implantation
Le nouveau cycle d'orientation de fully s'implante au sud-est de la salle polyvalente, créant ainsi avec le bâtiment existant un rapport d'équilibre de masse qui lui faisait jusqu'à ce jour défaut. La connexion avec les voies de circulation vehicules et piétons se fait à l'est par la rue des sports, les places de stationnement des deux bus ainsi que les places de dépose prennent place en bordure de celle-ci. Le préau de l'école, les espaces extérieurs de rencontre sont aménagés entre les deux volumes bâtis, tandis que la végétation est généralement présente au sud et à l'ouest du bâtiment. Les espaces couverts se glissent sous celui-ci.

_morphologie, typologie
Le bâtiment de forme compacte présente une typologie issue de la lecture du site, de ses caractéristiques paysagères et climatiques : 2 ailes de classes distribuées par un vaste espace central à usages multiples.

Les classes standard sont réparties sur les 3 étages, dans les deux ailes latérales, jouissant ainsi des orientations idéales pour les espaces d'enseignement. De proportion légèrement oblongues, elles prennent jour en façades est ou ouest. Au rez, en contact avec le sol, l'administration et les salles spéciales de plus grand module, occupent les deux ailes.

L'espace central de distribution nord sud offre l'occasion de développer un type différent d'espace d'enseignement. Une partie des salles spéciales l'occupe. Par le jeu d'espaces cloisonnés et de vides connectant les différents étages, décalés les uns des autres, par la présence des boîtes contenant les services, et par la position des escaliers, il en découle un espace riche de sous-espaces dynamiques ou statique, à s'approprier en coin de travail individuel ou en groupe. La transparence est une composante de cet espace central. Elle permet au coleau avec sa modénature et ses teintes changeantes de pénétrer de en bout le bâtiment. Les salles spéciales sont traversées de lumière. Les activités qui s'y déroulent participent à la vie du coeur du nouveau cycle. Ce décloisonnement est à percevoir comme une émulation et non une perturbation. Simultanément, certains chantent, d'autres disséquent, les maîtres sont au coeur des activités, la bibliothèque se donne en vitrine. Autant d'ambiances différentes, la lumière est régulière au nord, elle réchauffe au sud.

_construction, energie
La construction est traditionnelle : radier et dalles béton armé, piliers et murs entre classes en béton armé. La façade exprime la trame structurelle répétitive.

Les dalles du hall sont portées par les deux voiles des ailes, les refends entre salles spéciales et par les boîtes de service. Les porte-faux sont repris par les voiles transversaux. La source d'énergie pour le chauffage en hiver et le rafraichissement en été exploite la contrainte des fondations sur pieux, par la mise en place d'une série de sondes dans une partie des pieux. Le climat intérieur est contrôlé par la présence de stores sur les façades et de brises soleils sur les zénithaux de la toiture, dont la face exposée est revêtue de panneaux solaires. L'aération contrôlée renouvelle l'air des classes standards et spéciales.

Le nouveau cycle est économe en utilisation du sol, laissant une large place pour les activités extérieures, il est généreux en espaces intérieurs, pour une cohabitation harmonieuse des élèves et enseignants.

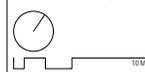




REZ-DE-CHAUSSEE



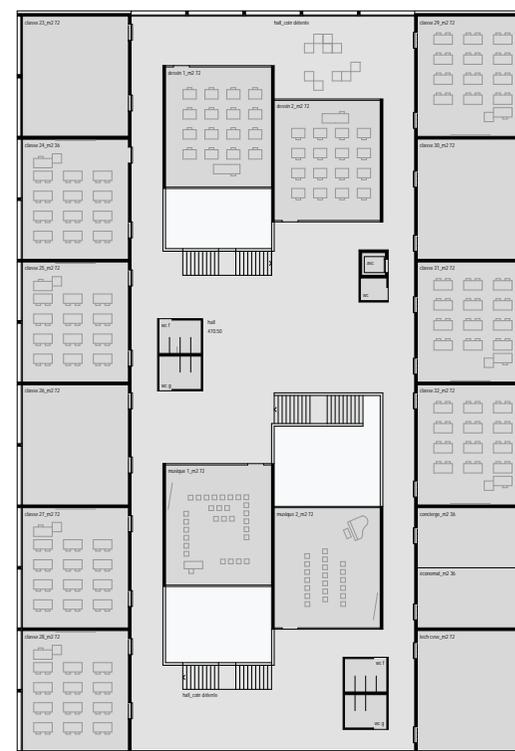
rue des sports



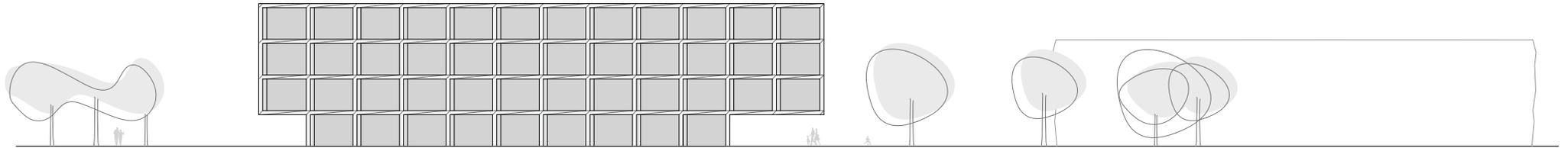
1ER ETAGE



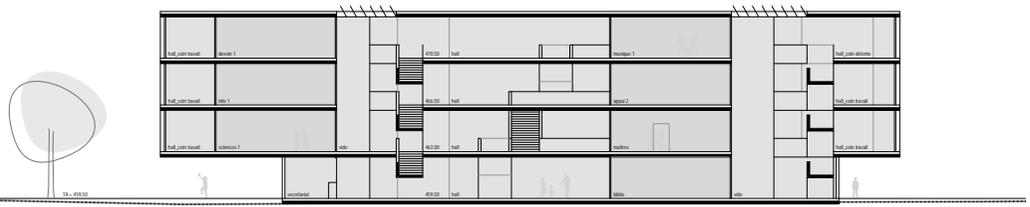
2E ETAGE



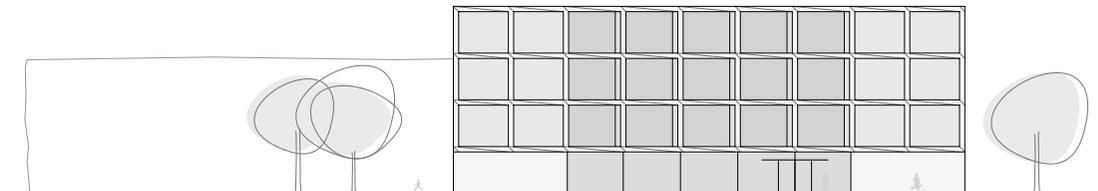
3E ETAGE



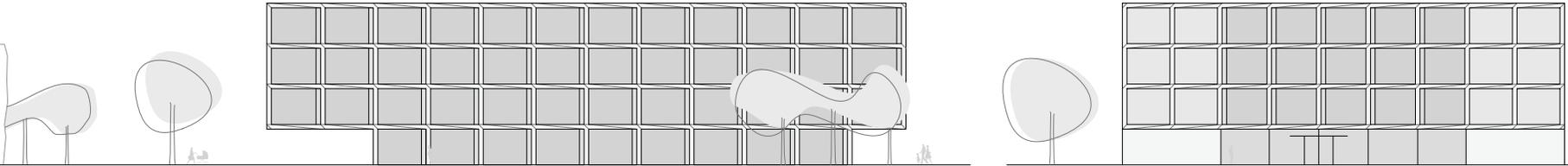
EST



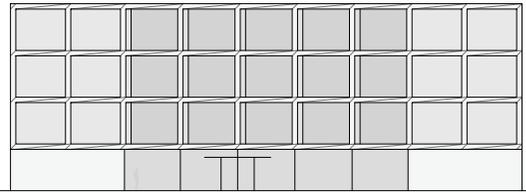
COUPE



SUD



OUEST

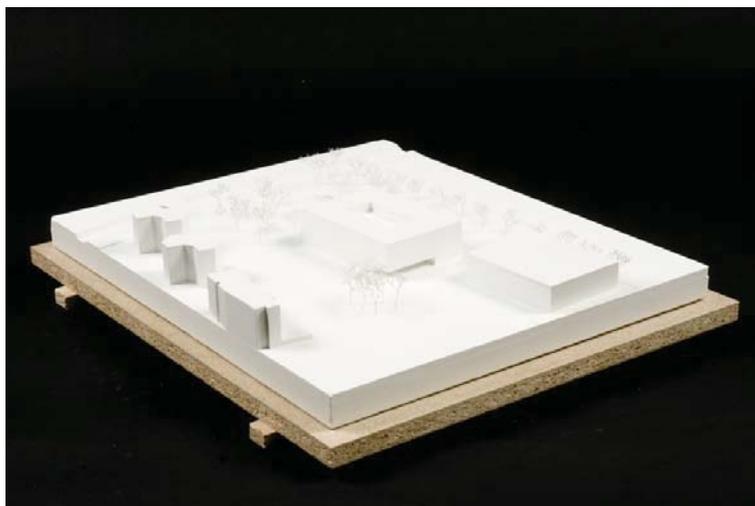


NORD

4ème prix projet n° 14 AURELIE Fr. 18'000.-

Auteur Herzog Architekten AG

Collaborateurs Dominik Herzog
 Jens Ullersperger
 Damian Gysi



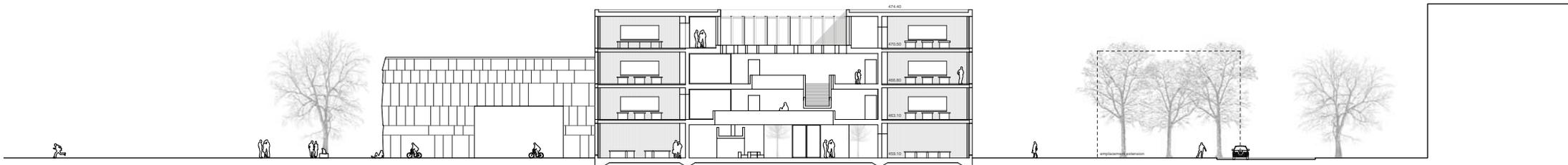
Le projet organise une cour d'accueil en lien avec la rue de la Poste, les écoles existantes et la salle polyvalente. Le bâtiment du CO se place au centre de l'espace disponible au sud de la salle polyvalente, aménageant jardins et parking vers le canal, dans un glissement qui s'opère en parallèle au futur axe alimentant la zone sportive et d'intérêt public. L'extension projetée séparément, bien que judicieuse dans son principe, contredit un peu le dispositif mis en place et met "en attente" un espace qu'on aimerait définitif en première étape du projet.

D'autre part le placement au centre de la parcelle écarte la possibilité de dialoguer de façon plus convaincante avec le front sud de la salle polyvalente.

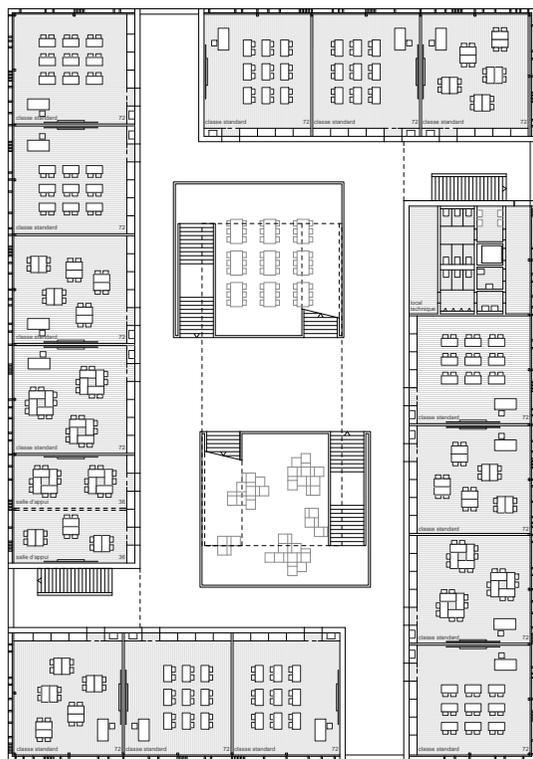
Le jury relève la qualité de la définition spatiale et de l'organisation fonctionnelle du bâtiment. Cherchant des rapports sur l'axe nord-sud et est-ouest, un espace de grande convivialité se développe verticalement moyennant un double escalier magistral. Le projet hiérarchise les locaux administratifs et les salles spéciales au rez, les salles dites "standard" dans les étages et d'autres salles spéciales en toiture, accessibles par les deux escaliers latéraux secondaires.

D'une typologie certes déjà connue, le projet est finement développé. Il privilégie la qualité et la diversité de l'espace central mais ne tire pas assez parti, pour les formes et les proportions des salles de classe, des différentes orientations présentes et réagit uniformément sur les quatre façades, développant par là des classes profondes dont l'éclairage n'est pas optimal.

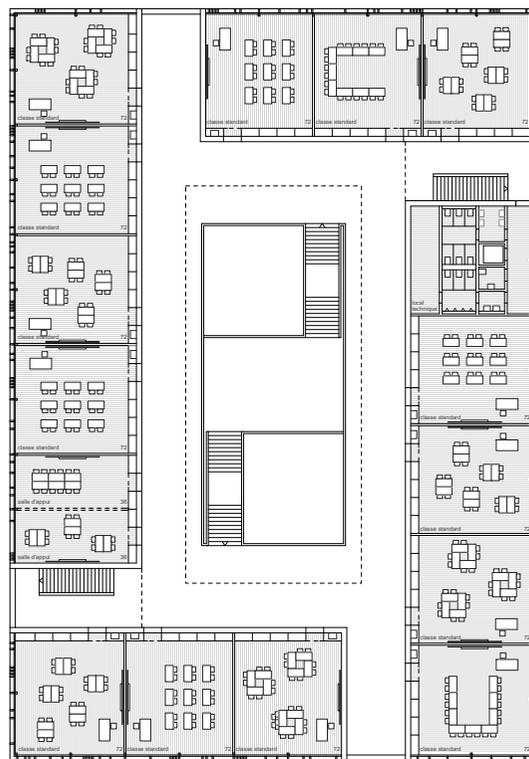
Le volume et les surfaces sont légèrement supérieurs à la moyenne des projets reçus.



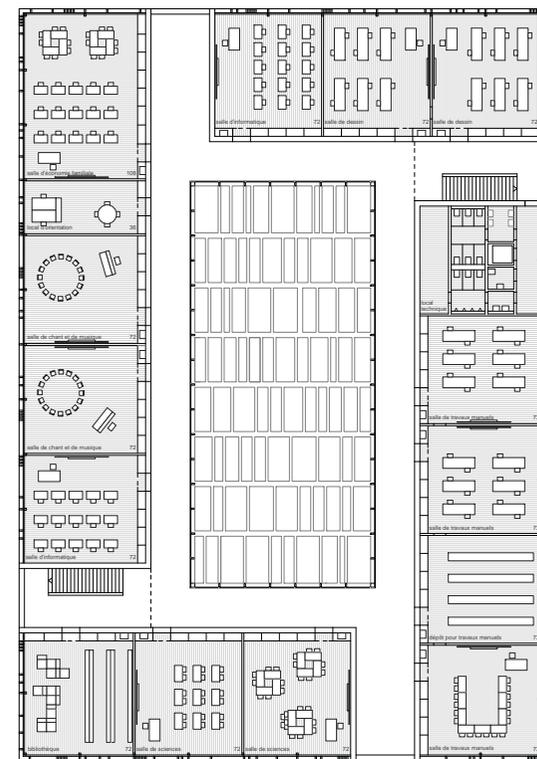
coupe a-a 1:200



premier étage 1:200

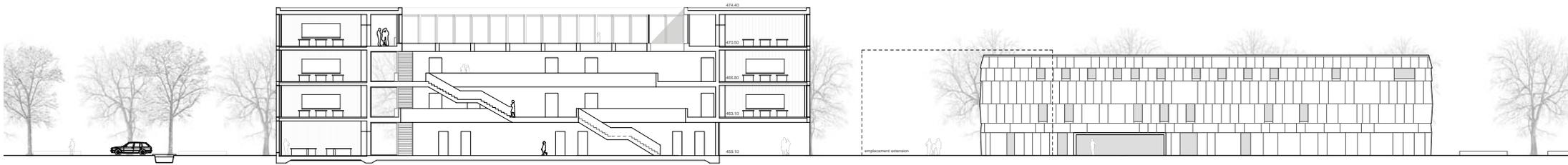


2ème étage 1:200

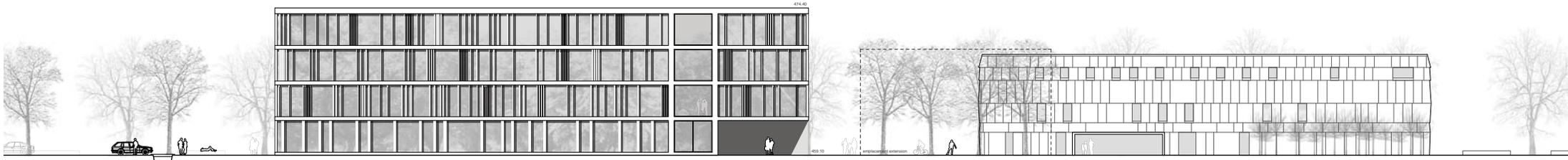


3ème étage 1:200

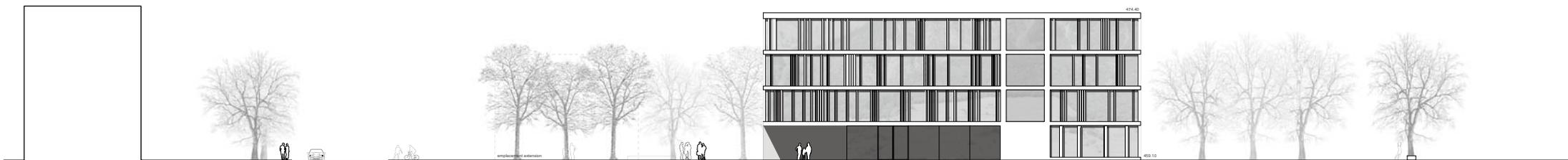




coupe b-b 1:200



façade nord 1:200



façade est 1:200



Situation

Le bâtiment de la nouvelle école forme avec la salle de sport existante une généreuse place située au bout de la rue de la poste. Cette nouvelle courre est en contact spatial avec la place du scolaire de « vers l'église » et est également une porte d'entrée en direction des activités sportives.

L'école fait partie des aménagements sportifs et scolaires, qui s'alignent le long d'une nouvelle promenade à l'ouest du bâtiment. Cette promenade, accompagnée d'arbres, relie le parking au sud du bâtiment avec les terrains de sport, la cantine, les salles des associations, la courre de récréation, la salle de sport et l'école, et offre des bancs pour s'asseoir à l'ombre des arbres.

La nouvelle école se trouve à une grande distance des maisons voisines situées en face, le long de la rue des sports et de la rue du stade. Elle structure la parcelle et les terrains de sport en différents espaces bien distincts les uns des autres. Au nord se trouve la place de l'école, qui offre aux écoliers et aux visiteurs des zones d'ombre, une fontaine, des bancs et des espaces de jeux.

La place de l'école sera structurée par un groupe d'arbres et trouvera sa limite définie au nord avec les places de parc pour les vélos. Les deux espaces verts encadrant l'école à l'est et à l'ouest peuvent être utilisés comme agrandissement de la place de l'école. L'espace en gravier au sud de l'école sert de parking pour les manifestations publiques, celui-ci est structuré par les arbres et les caniveaux. Le long de la place de l'école côté sud, le bâtiment offre un préau couvert généreux, qui est également l'entrée principale de la nouvelle école. Au sud du bâtiment, se trouve une entrée secondaire plus modeste.

Expression

Le cycle d'orientation apparaît comme un corps de bâtiment simple de quatre étages. Les façades expriment les hauteurs d'étage avec des têtes de dalle en bandeau bien marquées et montrent la structure du bâtiment avec un noyau massif et quatre ailes filigranes. L'ordonnement joueur des lames verticales en béton relie les côtés du bâtiment entre eux. Les différentes épaisseurs de ces lames verticales subdivisent le corps de bâtiment dans la hauteur. L'entrée principale est marquée par une incision profonde dans la façade nord-est. Les ouvertures du hall sont en affleurement de la façade et les entrées, en raison de la composition de la façade, sont clairement reconnaissables.

Organisation

Si l'on entre dans l'école par l'entrée principale couverte au nord ou par l'entrée secondaire au sud, on pénètre directement dans le cœur de l'école : le grand hall central. Celui-ci s'étire en hauteur à travers tous les étages avec différentes tailles d'ouvertures et reçoit de la lumière naturelle depuis le haut et les côtés. Ce hall au rez-de-chaussée offre un espace flexible pour différents usages : il est possible d'y aménager des tables pour étudier ou pour prendre des repas, d'y exposer des travaux d'élèves ou d'y organiser des manifestations.

Les salles de classes sont ordonnées comme un moulin à vent autour du hall central, qui a une emprise jusqu'à la façade et rend possible une bonne orientation et des vues vers l'extérieur. Les escaliers de secours sont situés dans deux des branches du hall, en façade.

Au rez-de-chaussée, se trouvent les salles des maîtres et de l'administration, la salle d'économie familiale et la cuisine, et quelques salles de classe standard. Les étages supérieurs sont desservis par deux escaliers généraux installés dans le grand hall central. Au premier et au deuxième étage on trouve les salles de classe standard ainsi que les salles d'appui et de soutien.

Les galeries de différentes tailles, qui donnent accès aux salles de classe, relient les étages spatialement entre eux et sont éclairées naturellement par des ouvertures zénithales au dessus du deuxième étage.

On atteint l'étage supérieur par l'un des deux escaliers latéraux. Ce troisième étage est entièrement consacré aux salles d'enseignement spécial avec les salles de sciences, de dessin, d'informatique, de chant et de musique, de travaux manuels et la bibliothèque, ainsi que le local d'orientation professionnelle. Cet étage est organisé autour d'une courre intérieure comme dans un cloître, ce qui permet des vues dégagées vers le ciel.

Construction et écologie

Le nouveau bâtiment est constitué d'un noyau massif et introverti en béton apparent pour le hall central. Les dalles continues du hall sont portées par les murs en béton armé des salles de classe et les escaliers massifs avec leurs garde-corps continus. Les quatre ailes filigranes et légères des salles de classe sont définies et clôturées par les murs en béton du hall central.

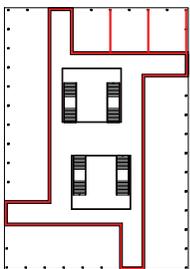
De fins poteaux en acier le long de la façade rendent possible une grande flexibilité dans la répartition des salles et des ouvertures sur toute la hauteur des espaces. Les salles reçoivent beaucoup de lumière du jour et une vue généreuse sur le paysage. Les murs de séparations entre les salles seront mis en œuvre avec une construction en bois légère. La façade extérieure sera structurée par des lames en béton filigranes et ajustées. Entre les lames de béton et les fenêtres, se trouve une protection solaire verticale pour empêcher la surchauffe et l'éblouissement par beau temps.

L'aile des classes au nord du bâtiment est rattaché au noyau central en béton armé par les murs de séparation des classes en béton également et permet ainsi le grand porte-à-faux au-dessus du préau couvert de l'entrée.

Le bâtiment répond aux exigences du label Minergie. Le corps de bâtiment compact agit positivement sur le bilan énergétique. Par sa structure modulaire, hautement flexible et transformable, le bâtiment se laissera adapter facilement aux exigences de nature changeante à venir. Toutes les salles sont pourvues idéalement de lumière naturelle par la façade et pourront également être ventilées naturellement.

Extension

L'extension de l'école est prévue dans la zone du groupe d'arbres sur la place. Comme bâtiment autonome de trois étages, il complètera la composition urbaine des bâtiments qui définissent la place de l'école. L'entrée se situera sur cette place.



noyau central et structure porteuse

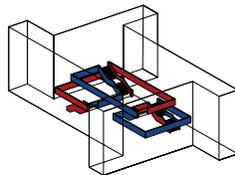
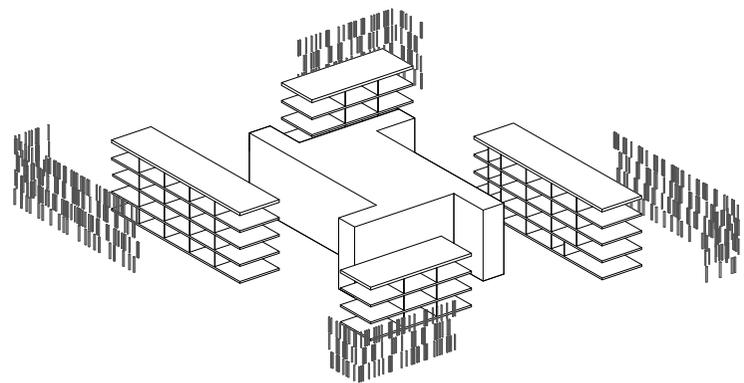
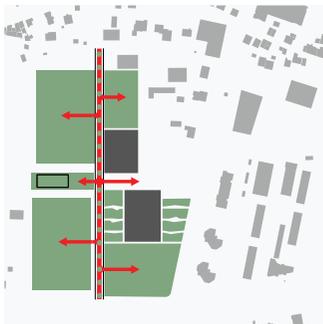


figure des circulations



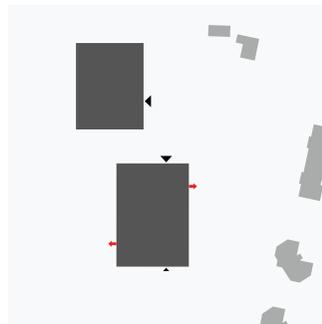
structure du bâtiment



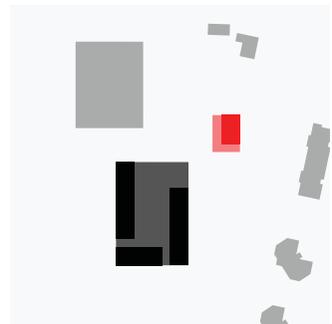
promenade de l'école et des aménagements sportifs



places des écoles



entrées et sorties secours



emplacement de l'extension

5ème prix projet n° 9 LUCKY LUKE Fr. 15'000.-

Auteur Suter et Sauthier architectes SA

Collaborateurs Christian Suter
Raphaël Sauthier
Bastien Colliard
Sylvie Delalay
Lucie Monod



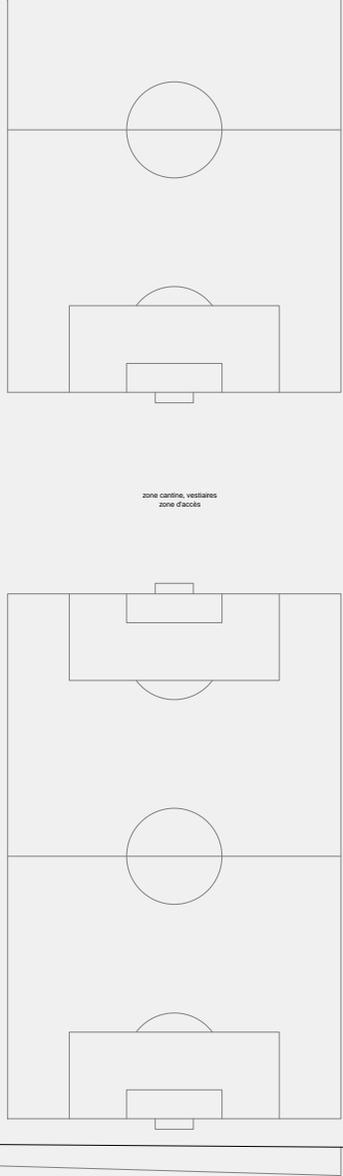
Le projet oriente une entrée du côté nord-est le long de la rue des Sports et un deuxième accès du côté ouest, en lien avec l'espace de la grande cour bordée au nord de la façade de la salle polyvalente. L'espace public d'entrée de ladite salle situé en prolongement de la rue de la Poste est traité séparément. Le bâtiment agit donc comme transition entre le côté rue et le côté cour, qu'un grand hall relie au rez-de-chaussée, se prolongeant aux étages autour d'un puit de lumière central.

Bien que l'alignement sur la rue des Sports n'ait pas été relevé comme particulièrement pertinent par le jury, le projet propose deux types d'espaces extérieurs propices aux activités et au fonctionnement du CO. Le cheminement dans le bâtiment et l'articulation aux étages des circulations et de la distribution des classes autour du puit de lumière est habile dans les qualités spatiales, visuelles et fonctionnelles qu'elle propose et en fonction des rapports que le bâtiment entretient avec son contexte proche.

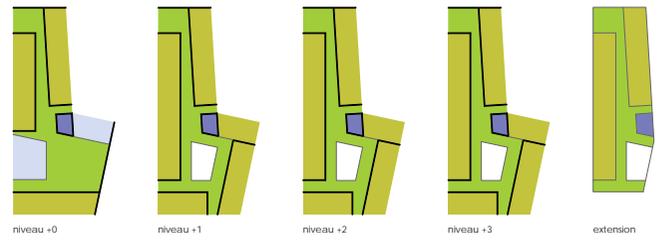
La proposition du grand hall à la jonction des deux accès reste peu maîtrisée dans ses proportions et ses articulations avec le reste du projet. Le traitement du grand mur côté route comme appui de cet espace majeur et la grande profondeur de ce lieu de convivialité ou de distribution manque de précision et de détermination. La pertinence de l'implantation n'est pas démontrée, au vu notamment des difficultés à traiter cette articulation.

Le jury relève également que la proposition d'extension sur le bâtiment pose des problèmes d'exploitation pendant le chantier et la taille et position du bâtiment projeté sur le site hypothétique une possible extension sur le reste de la parcelle disponible.

Le volume et les surfaces sont dans la moyenne des projets reçus.



concours d'architecture cycle d'orientation **lucky luke**



programme
 le cycle d'orientation se développe sur quatre niveaux soit rez +3. la répartition du programme à l'intérieur du bâtiment suit une logique d'utilisation des différents locaux. le rez-de-chaussée réunit les espaces publics à savoir l'administration, l'infirmier ainsi que l'orientation professionnelle. les salles bruyantes liées à une fonction de travail manuel se trouvent également au niveau du rez-de-chaussée au même titre que la cuisine et la salle d'économie familiale. ces différents locaux trouvent leur place naturellement au niveau le plus en relation avec le terrain et les espaces extérieurs.

les salles de classe standards sont quant elles réparties sur les trois niveaux supérieurs. celles-ci prennent place dans l'axe nord du bâtiment. leur orientation à l'est et à l'ouest leur donne un éclairage optimal. par leur position dans le bâtiment, ces salles de classe sont préservées de toutes nuisances extérieures. les salles de classe coté village se trouvent retirées de la route communale tandis que celles coté ouest donnent sur la cour de récréation et bénéficie par la même occasion d'un dégagement visuel généreux sur la plaine du rhône.

la partie sud-est du cycle d'orientation est dédiée aux différentes salles de classe à utilisation spécifique à savoir les salles de chant, sciences, informatique, dessin ainsi que les salles d'étude et d'appui. la façade sud ainsi qu'une partie de la façade est sont en relation avec les espaces extérieurs les plus agités (le parking et la route communale). le projet propose de placer les salles de classe à utilisation spécifique dans l'angle sud-est du bâtiment. cet emplacement est particulièrement pertinent tenant compte de leur fonction et de leur fréquentation occasionnelle par les élèves.

circulation intérieure
 le dispositif de circulation intérieure se veut clair et limpide avec une distribution efficace des utilisateurs à l'intérieur du bâtiment. au niveau du rez-de-chaussée, l'entrée principale avec son hall se trouvent en liaison directe avec le préau couvert de l'entrée et de la cour de récréation. cet espace central ainsi défini organise le coeur du bâtiment. la circulation verticale se développe à l'intérieur de cet espace majeur par deux escaliers principaux. ces deux escaliers amènent une grande fluidité pour le déplacement des utilisateurs à l'intérieur du cycle d'orientation. le flux des élèves se répartit logiquement de part et d'autre de cet espace central en fonction des salles de classe que les élèves doivent rejoindre. un troisième escalier complète le dispositif de circulation verticale. le coeur du bâtiment est également qualifié par un vide traversant les différents étages le tout en créant des relations visuelles entre eux. un éclairage zénithal complète le système afin de renforcer l'espace de référence du projet. le coeur du bâtiment est également libre de tout vestiaire.

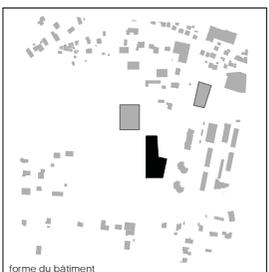
structure
 la structure du bâtiment est réalisée sur la base d'une trame claire permettant une superposition parfaite des porteurs. étant donné les caractéristiques géologiques du sol, ce principe structurel permet également un système de fondation par pieux. cette rigueur statique cherche une économie de moyen du point de vue constructif. la structure se cale sur une trame de salles de classe. les murs entre salles de classe deviennent des murs porteurs au même titre que les murs séparant les couloirs des classes. le système statique est complété par des piliers intermédiaires construits légèrement en retrait des façades. l'ensemble des éléments porteurs se trouvent à l'intérieur du bâtiment. la façade devient ainsi très légère et totalement transparente. le renforcement parasismique est réalisé par une sélection de murs porteurs situés entre les salles de classe, murs porteurs superposés du rez à la toiture.

image et matériel
 le projet cherche une image moderne d'un cycle d'orientation ouvert et dynamique. par sa structure, les façades deviennent transparentes, libres de murs porteurs massifs. cette liberté se lit directement de l'extérieur. la façade se compose de lignes horizontales marquant les différents étages. ces horizontales sont matérialisées par du béton. la composition est complétée par des éléments verticaux posés aléatoirement d'un niveau à l'autre renforçant ainsi l'idée d'une façade libre et légère. ces verticales sont quant à elle imaginées dans un métal patiné. le bâtiment s'habille de matériaux nobles donnant l'image d'un objet traversant le temps. le mur nord en béton apparent ancre le bâtiment et donne une force visuelle à l'édifice.

extension
 une extension de dix salles de classe est imaginée par le rajout partiel d'un étage supplémentaire. cette extension se situe sur la partie nord de l'édifice. elle récupère les éléments principaux du projet à savoir le puits de lumière ainsi que l'ensemble des circulations verticales. le choix d'une extension sur la hauteur du bâtiment semble pertinent vis-à-vis des besoins futurs notamment d'un point de vue quantitatif. le rajout d'un nouvel étage donne la possibilité de construire jusqu'à seize classes supplémentaires ce qui donne une marge de manoeuvre pour l'avenir de ce cycle d'orientation.



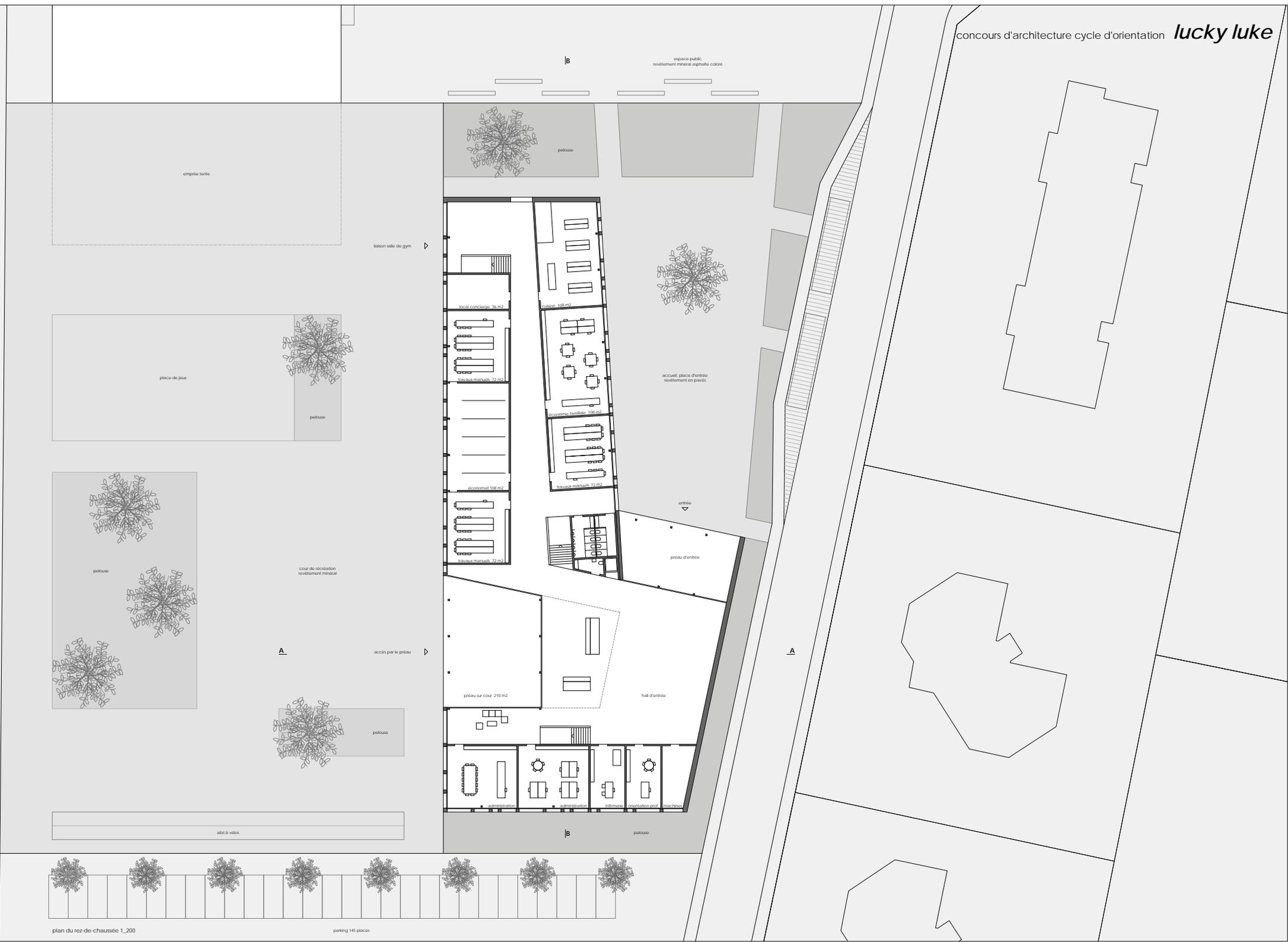
implantation
 le site retenu pour la construction du cycle d'orientation se trouve en un point stratégique de la commune de fully. la parcelle est définie à l'est par le village avec ses constructions relativement denses tandis qu'à l'ouest se trouve tout d'abord un espace sportif amenant un réel dégagement visuel, s'étendant plus loin une zone peu bâtie. La salle polyvalente de la commune a été édifiée sur la partie nord des parcelles mises à disposition pour ce projet.
 les caractéristiques géotechniques du sol ainsi que la proximité du rhône et ses zones de danger sont des critères à prendre en compte pour l'implantation du projet. à la lecture du site, il semble important que le nouveau bâtiment puisse tisser des relations avec le village alentour ainsi qu'avec la salle polyvalente. des lignes d'accroche avec une géométrie précise se démarquent pour l'implantation des façades.
 côté village, la rue des sports arrêtée le bâti existant en lui donnant pour l'ensemble une orientation très claire. une ligne parallèle à cette route semble intéressante pour appuyer la façade est du projet. à l'ouest, le nouveau bâtiment se retire de la salle polyvalente en se tenant à distance afin d'éviter tout rapport conflictuel entre les deux objets. tenant compte de la volumétrie imposante du bâti existant, il apparaît naturel de baser la façade ouest en reprenant la géométrie et l'orientation de la salle polyvalente.
 ces deux lignes principales guident l'implantation générale du nouveau cycle d'orientation et donne un cadre de réflexion pour la suite du projet.



morphologie et volumétrie
 la forme du nouveau bâtiment se façonne en tenant compte des caractéristiques du lieu et du programme. les espaces extérieurs nécessaires au bon fonctionnement du cycle d'orientation oblige une réflexion sur la forme et la volumétrie du projet.
 le projet ainsi défini se creuse côté village pour créer une place d'accueil et d'entrée à proximité de la zone de dépôt des bus scolaires. ce creusement de la volumétrie donne par la même occasion une façade découpée côté village ce qui la rend moins imposante. le lien avec le tissu bâti villageois se réalise ainsi de manière douce avec des longueurs de façade à l'échelle des bâtiments voisins.
 côté ouest, la façade reste droite et linéaire reprenant l'orientation de la salle polyvalente et du parcellaire. cette façade d'une longueur plus importante se met en opposition à l'espace de récréation. la cour est définie au nord par la salle polyvalente et à l'est par le cycle d'orientation.
 la volumétrie générale reste simple avec une géométrie orthogonale pour ces façades nord, sud et ouest. seule la façade est côté village est découpée et la volumétrie creusée. le projet se développe sur quatre niveaux (rez +3). la hauteur du bâtiment crée un décrochement entre les bâtiments voisins plus hauts côté village par rapport à la salle polyvalente et les maisons d'habitation situées à l'ouest avec des gabarits de plus faible hauteur. la forme et la volumétrie du bâtiment permettent de tisser des liens vis-à-vis du bâti avoisinant.

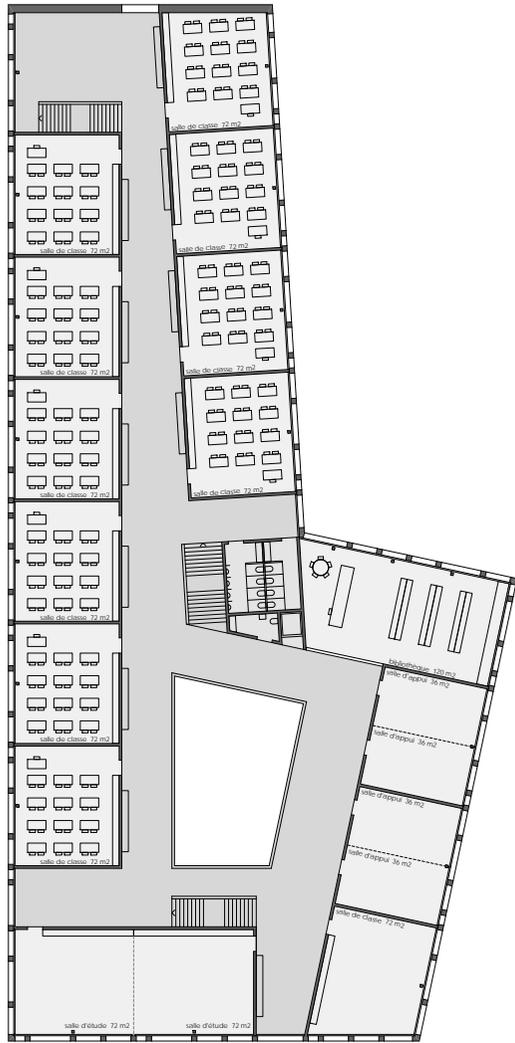


aménagement extérieur
 le traitement des surfaces extérieures se réalise par une réflexion sur l'ensemble des espaces à créer. la gestion de ces surfaces amène une différenciation entre les accès véhicules, accès à mobilité douce par rapport aux accès piétonniers.
 le coeur du projet se trouve au nord de la parcelle par la création d'une place en relation directe autant avec la salle polyvalente qu'avec le cycle d'orientation et le village. il s'agit d'un espace public rassemblant tous les éléments du site et amenant de la vie auprès de ce nouveau complexe scolaire et sportif. cette place piétonne donne l'accès à la salle polyvalente et au cycle d'orientation. en cas de manifestation, elle agit comme place d'accueil. son emplacement stratégique distribue les autres espaces extérieurs et les met en relation.
 côté village dans le creusement du bâtiment se trouve la place d'accueil et d'entrée pour le cycle. cet espace fonctionne également comme zone de dépôt et d'attente pour les bus scolaires. il s'agit d'une zone protégée vis-à-vis de la route communale longeant la parcelle.
 côté ouest se trouve la cour de récréation en liaison avec la cour et son préau ainsi qu'avec la salle polyvalente. l'emplacement de cet espace majeur amène une grande flexibilité pour une utilisation polyvalente de la salle existante dans le cadre de manifestations diverses. la zone sportive avec ses multiples terrains bénéficie également de cette position stratégique de la cour d'école. la partie sud de la parcelle, zone non constructible reçoit le parc à véhicules.

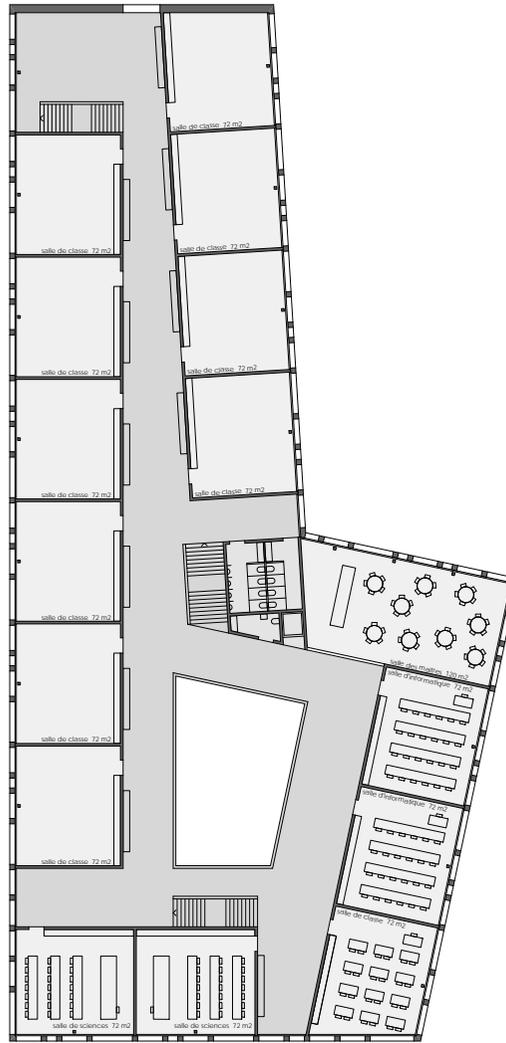


plan du rez-de-chaussée 1_200

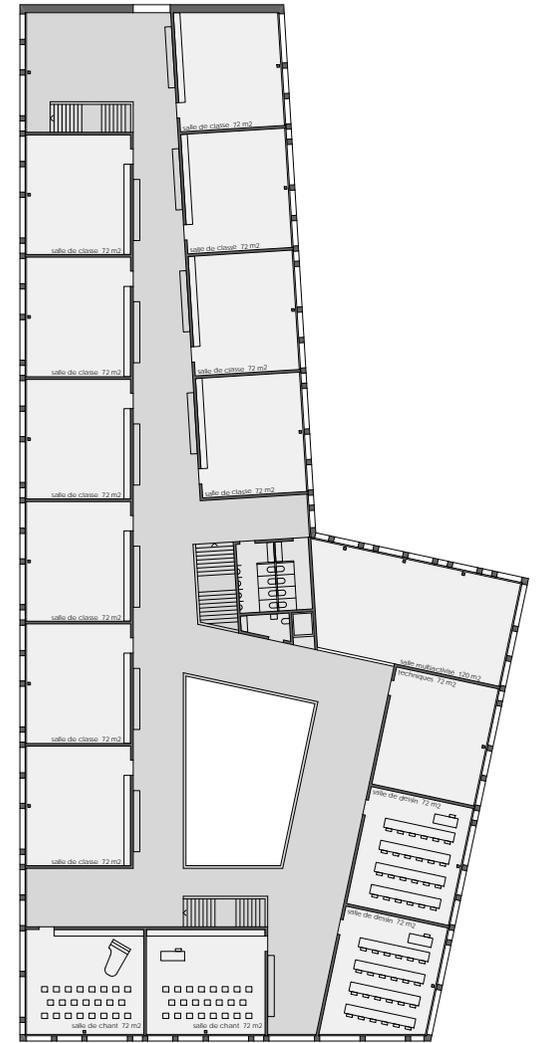
parking 145 places



plan du niveau +1 1_200



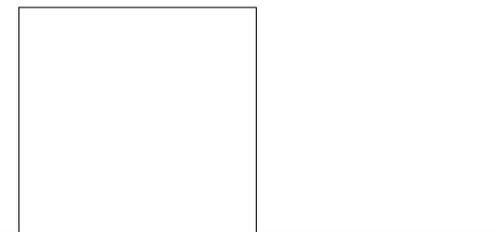
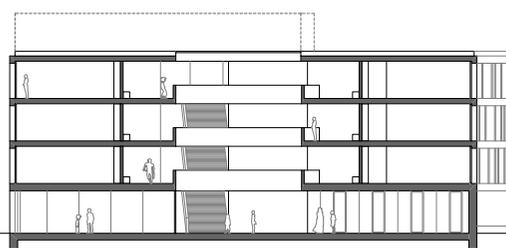
plan du niveau +2 1_200

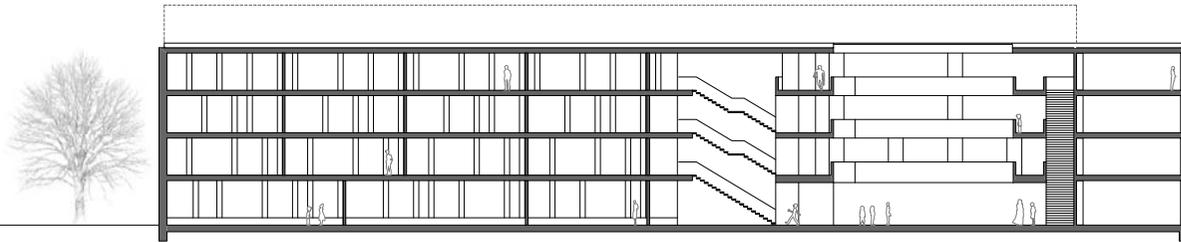


plan du niveau +3 1_200

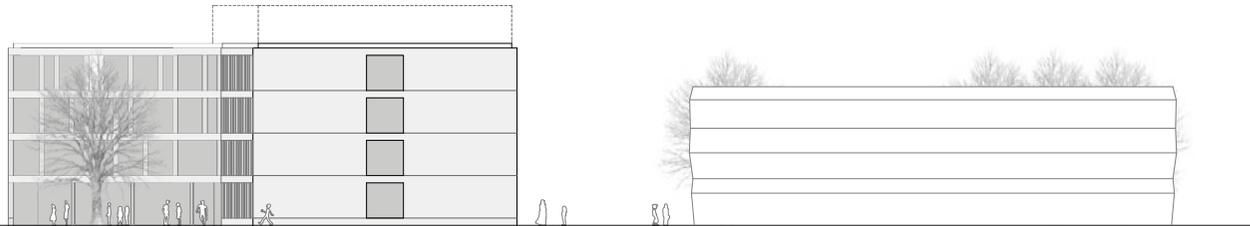


coupe transversale a-a 1_200

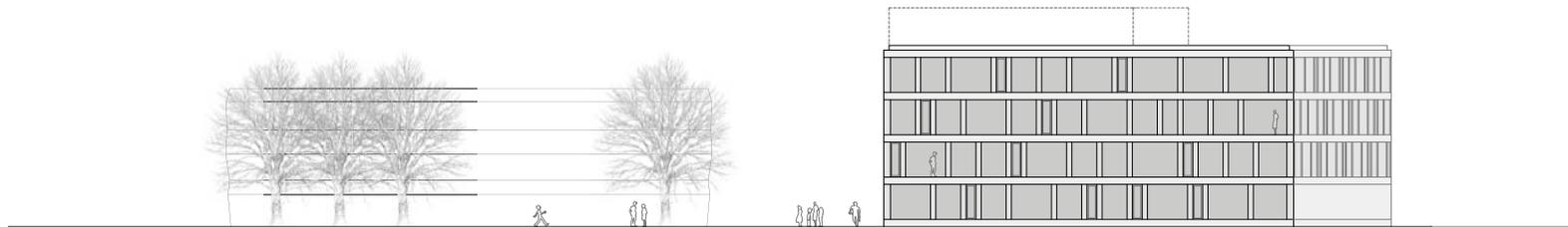




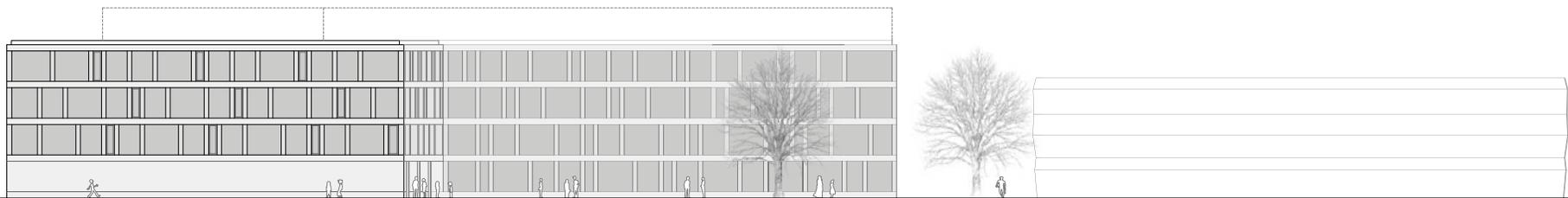
coupe longitudinale b-b 1_200



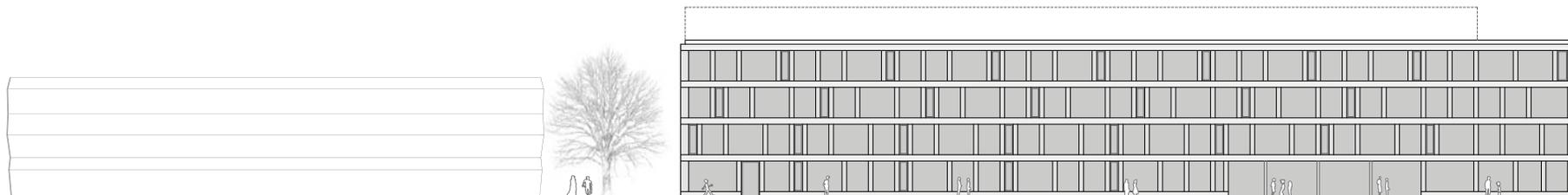
façade nord 1_200



façade sud 1_200



façade est 1_200

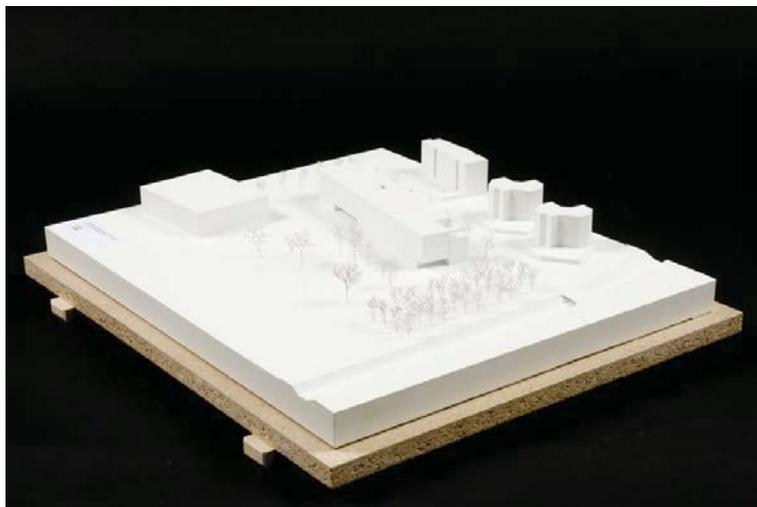


façade ouest 1_200

6ème prix projet n° 7 JAM Fr. 12'000.-

Auteur Atelier d'architecture Yves Joos

Collaborateur Joos Yves Arch EPFL SIA



Le projet propose un volume "barre" pour le CO qui crée une nouvelle composition avec la salle polyvalente existante. Le jury a estimé que l'implantation du CO parallèlement à la rue des Sports est en soi un défaut, vu le fort trafic généré sur cet accès important au village et vu la typologie des bâtiments de l'autre côté de la rue. Ceux-ci, avec leurs talus et leurs socles ne pourront jamais représenter un vis-à-vis de type urbain.

Ce défaut initial d'implantation est toutefois récupéré d'une manière positive dans ce projet puisqu'en créant une ouverture entre la salle polyvalente et le nouveau CO, une véritable cour d'entrée se forme entre les deux bâtiments, et les accès depuis la rue de la Poste, par ricochet, d'abord celui de la salle polyvalente et ensuite celui de l'école, deviennent évidents.

L'organisation intérieure des locaux est simple et précise, le jury regrette toutefois que les espaces de détente dans les étages soient orientés dans les endroits où les vues ne sont pas les plus intéressantes (au nord, la salle polyvalente au lieu du village, au centre, la rue des Sports au lieu de la cour de récréation et au sud, la cour au lieu de la "Pierre à Voi").

Le travail élaboré sur la profondeur des façades avec les protections solaires et la ventilation naturelle ainsi que le développement des parois intérieures entre les salles de classes et les circulations sont relevés pour leurs qualités.

Le volume et les surfaces sont dans la moyenne des projets reçus.

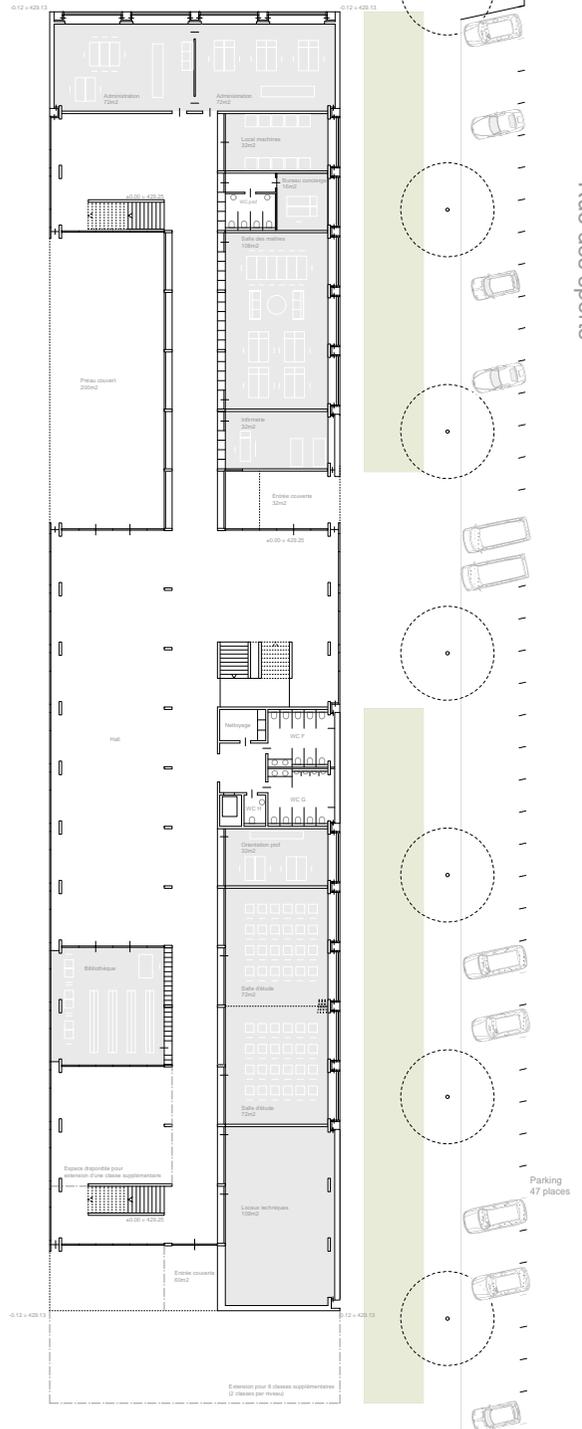
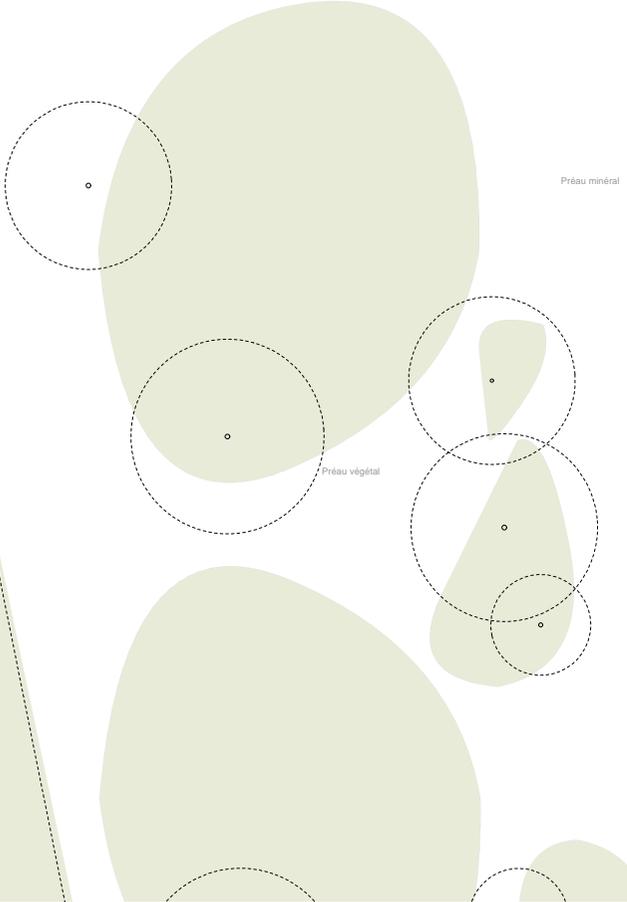
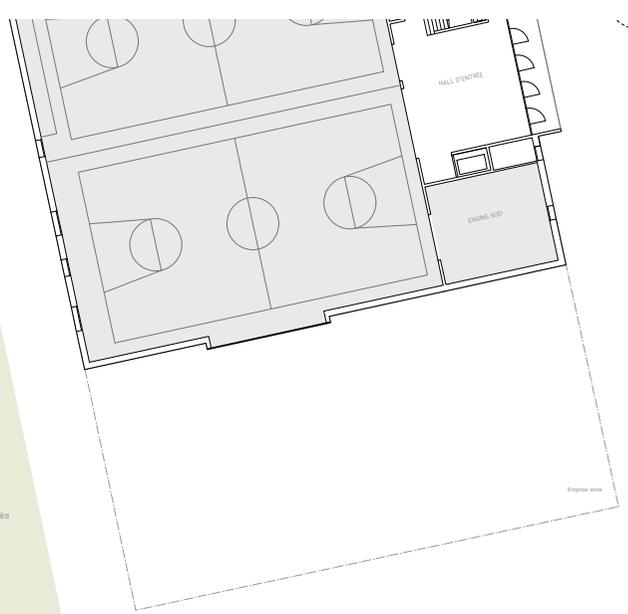


in secondaire synthétique exécuté en 2011
8144m2

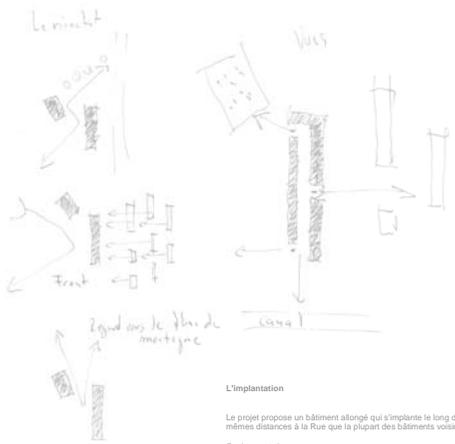
Zone cantine, vestiaire, WC et zone d'accès
2151m2

Terrain principal existant
8525m2

Rez-de-chaussée - 1/200



Rue des sports



L'implantation

Le projet propose un bâtiment allongé qui s'implante le long de la Rue des Sports selon les mêmes alignements et les mêmes distances à la Rue que la plupart des bâtiments voisins.

Ceci permet de :

Maintenir et renforcer le rapport des bâtiments à la rue existante et donc garantir son homogénéité.

Créer un nouveau bâtiment qui « fonctionne » de front vis-à-vis des « barres » de logements qui se trouvent à l'Est de la Rue des Sports et créer ainsi un nouveau front urbain qui puisse définir et tenir le vide de l'ensemble des terrains et des infrastructures sportives.

Créer une relation spatiale avec la salle de gymnastique qui permet par ricochet soit d'accéder soit de quitter le centre scolaire et sportif.

Définir grâce à la géométrie de la salle de gymnastique et du nouveau CO un angle de vue intéressant en direction du flanc au Soleil de la Vallée.

Garantir un barrière phonique entre le préau de l'école et l'ensemble des bâtiments de logement.

Sécuriser par la forme et la position du bâtiment le préau de l'école de la Rue des Sports.

Les aménagements extérieurs

La Rue des Sports du côté du CO est plantée d'arbres comme le front opposé de la Rue (les plans ne montrent pas les plantations existantes).

Le long de la Rue et de ses nouveaux arbres se redessine un parking sur la base de celui qui existe aujourd'hui.

Le long du canal, au Sud du préau, s'organise sous une épaisse plantation d'arbres le « port » des voitures et des bicyclettes. Cet élément permet de terminer et fermer la cour du centre sportif et scolaire côté canal.

La rangée d'arbres, perpendiculaire à la Rue des Sports et prévue dans les aménagements de la salle de gymnastique, devient la principale allée d'accès à l'ensemble du site.

Le centre du préau est bordé avec un sol minéral. La partie longeant les terrains de sport est occupée par des Tuto de gazon pouvant accueillir des espace de calme et d'ombre par le moyen d'une plantation de nouveaux arbres.

La typologie

Le type est celui d'un bâtiment à couloir central avec 3 cages d'escalier qui rythment de manière alternée l'espace de distribution. La position des halls des escaliers permet d'avoir des rapports visuels particuliers avec les différentes parties du contexte urbain, écolier et naturel.

La structure, de type ponctuel, permet d'empiler simplement les 4 dalles.

Le rythme structuré correspond à la module « dimension » d'une classe standard de 72m2.

Chaque travée peut donc s'additionner pour répondre à tous les éléments du programme demandés (36m2, 72m2 et 108m2). Chaque étage peut être cloisonné librement et indépendamment l'un de l'autre. De manière resumée, le projet prévoit au rez-de-chaussée les espaces administratifs et les activités communes, au 1er et 2ème les salles standards et au 3ème les salles spéciales. Cette repartition peut être modifiée selon les exigences spécifiques du MO.

La construction

L'expression du bâtiment - et plus spécialement l'expression du plus petit module spatial en plan, coupe et élévation - essaie d'être la synthèse du système structurel, de la manière de ventiler les locaux et de la manière de définir la fenêtre de lumière et de vue.

La structure constructive est imaginée en béton armé (système poteau-dalle).

Les piliers ou lames sont orientés dans les 2 sens, ce qui permet d'avoir une structure très rigide et conforme aux normes parasismiques.

Les piliers du couloir prennent une largeur de casier, pour contenir tous les effets et tous les livres des étudiants.

Les piliers des façades, sont de « petites » dimensions afin de pouvoir tenir deux guichets qui permettent une ventilation naturelle sans altérer la fenêtre de lumière et de vue.

Les façades deviendront donc une sorte de surface poreuse et vivante en relation vitale avec son intérieur et le monde extérieur.

Les façades sont habillées avec des plaques (éléments préfabriqués en béton).

Les fondées en vitrages pourraient être en métal ou bois-métal.

Les protections solaires sont des stores à projection intégrés dans les cadres des fenêtres. Elles permettent de garder la vue sur la rue ou sur la cour tout en se protégeant du soleil et suggèrent une atmosphère un peu domestique qui nous semble intéressante vis-à-vis du thème et du quartier de logement.

L'extension

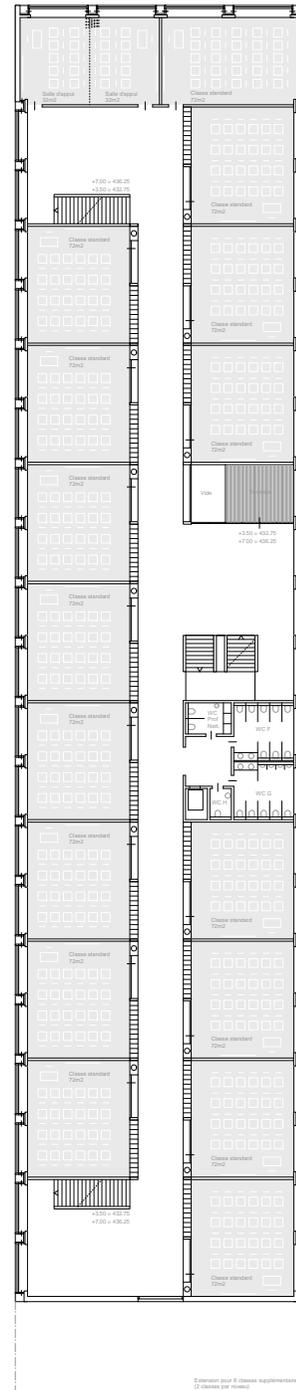
Le projet permet une extension de 10 classes avec un très faible volume supplémentaire et surtout permettant une fonctionnalité identique à celle prévue à ce stade du projet.

Une classe supplémentaire peut être réalisable au rez-de-chaussée à côté de la bibliothèque.

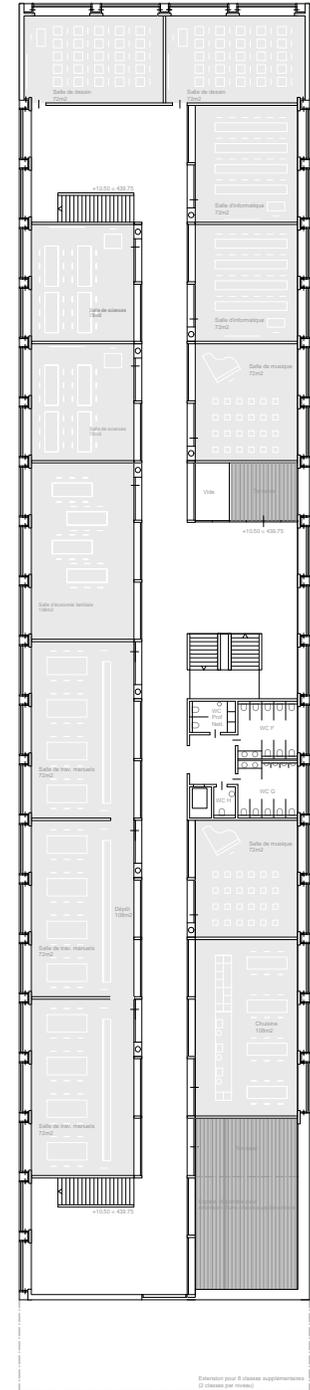
Une 2ème classe peut être réalisable au 3ème étage à la place d'une partie de la terrasse.

Les 8 classes restantes peuvent être construites en créant une 2ème tête de bâtiment du côté Sud.

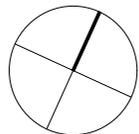
L'extension peut donc, si besoin, se faire par étapes et sans compromettre le fonctionnement de l'école.

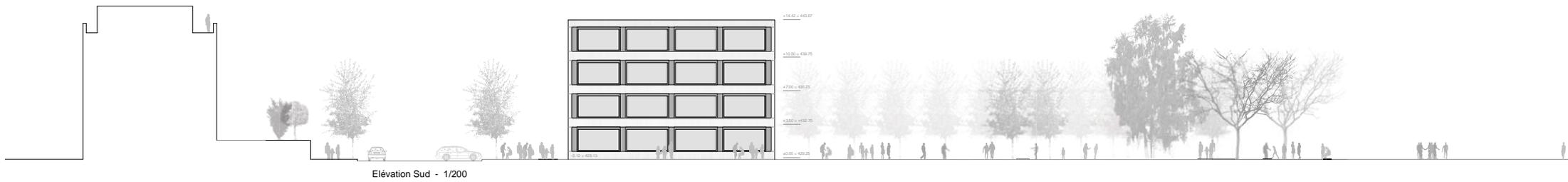


1er & 2ème étage - 1/200

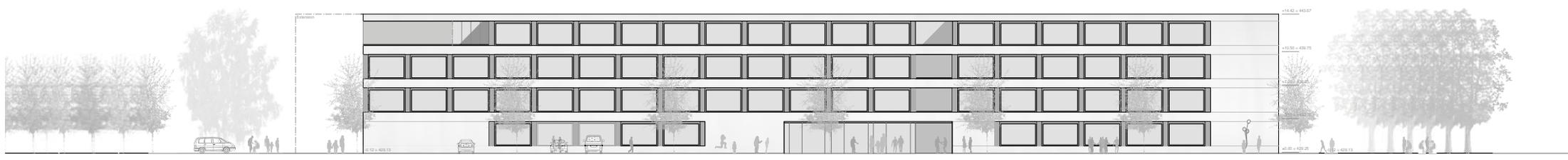


3ème étage - 1/200

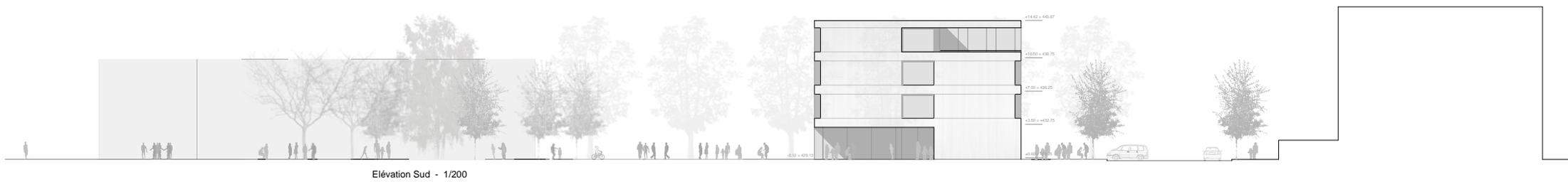




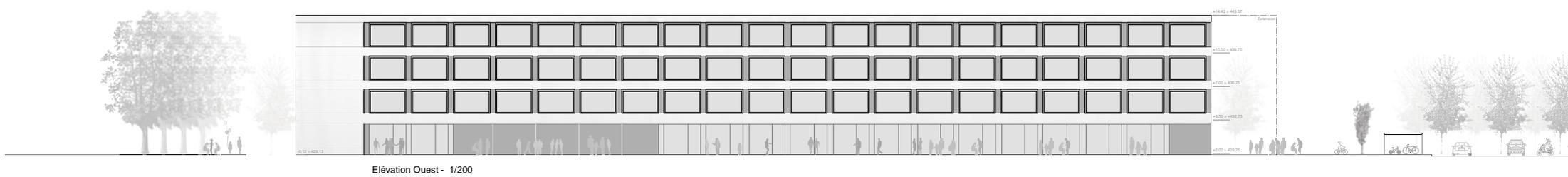
Elévation Sud - 1/200



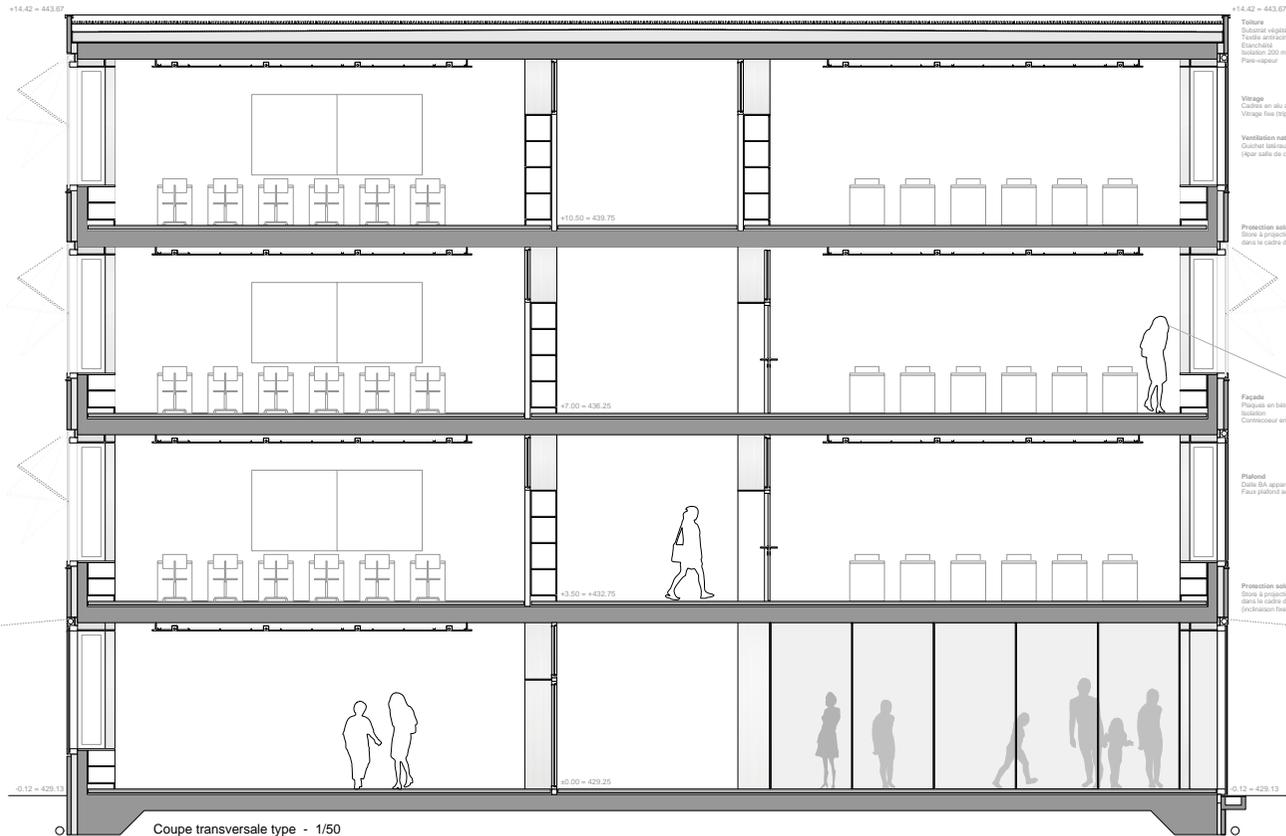
Elévation Est - 1/200



Elévation Sud - 1/200



Elévation Ouest - 1/200



Coupe transversale type - 1/50

+14.42 = 443.67
 Toiture
 Solivage végétal
 Toile anti-vent
 Escalier
 Isolation 200 mm
 Poutre-voiture

Vitrage
 Carreaux en alu anodisé
 Vitrage feu (triple verre)

Ventilation naturelle
 Couches latérales
 (pour salle de classe)

Protection solaire
 Store à projection intégré
 dans le cadre de la fenêtre

Façade
 Façade en béton préfabriqué
 Solution
 Connecteur en béton armé

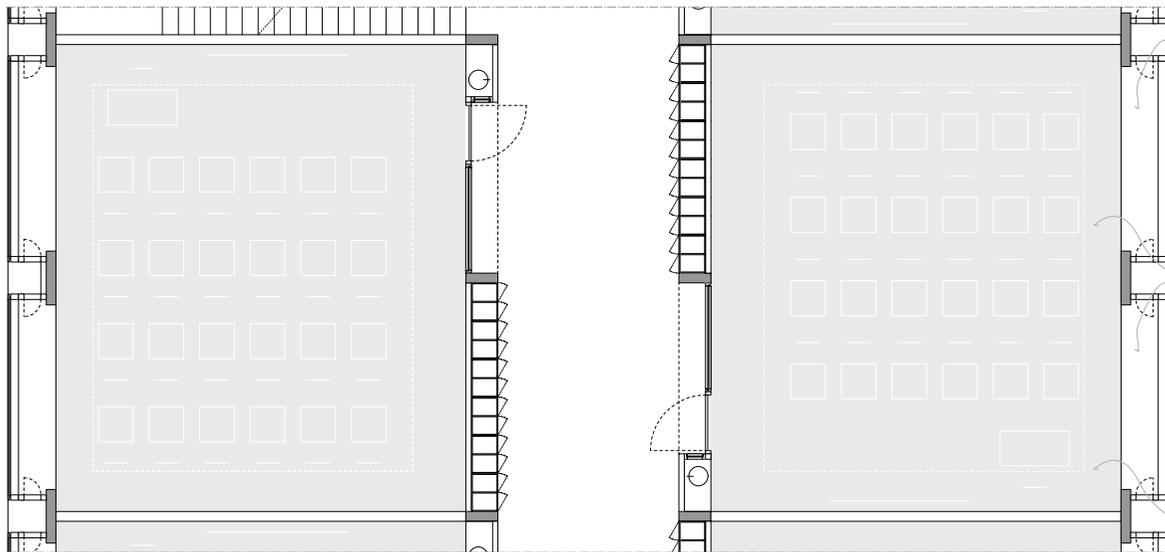
Plafond
 Dalle BA apparente et
 Faux plafond acoustique

Protection solaire
 Store à projection intégré
 dans le cadre de la fenêtre
 (protection feu)

-0.12 = 429.13



Elévation Ouest - 1/50



Plan - 1/50

Ventilation naturelle
 Couches latérales
 (pour salle de classe)

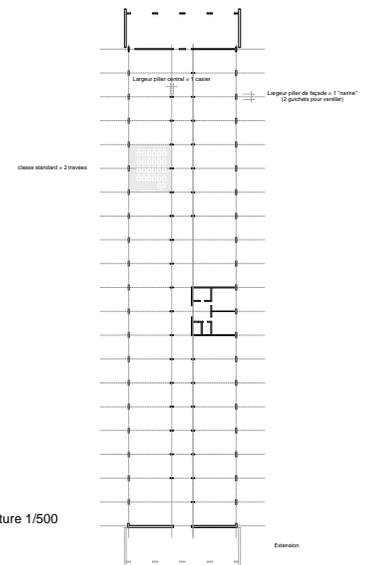
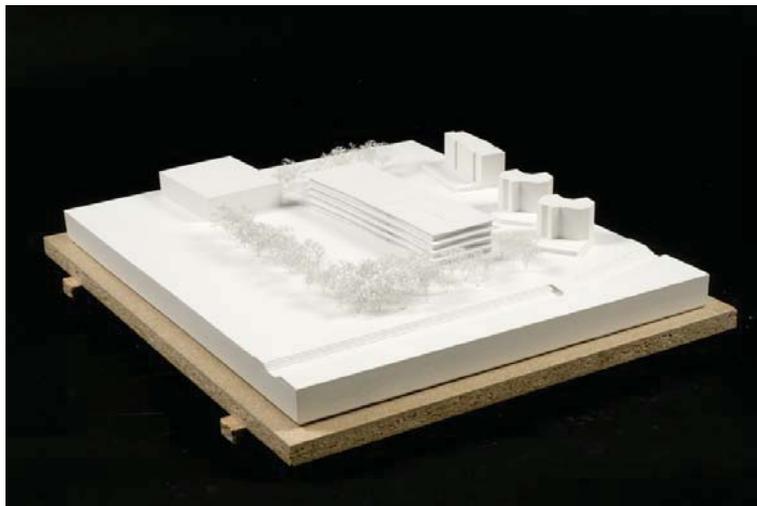


Schéma structure 1/500

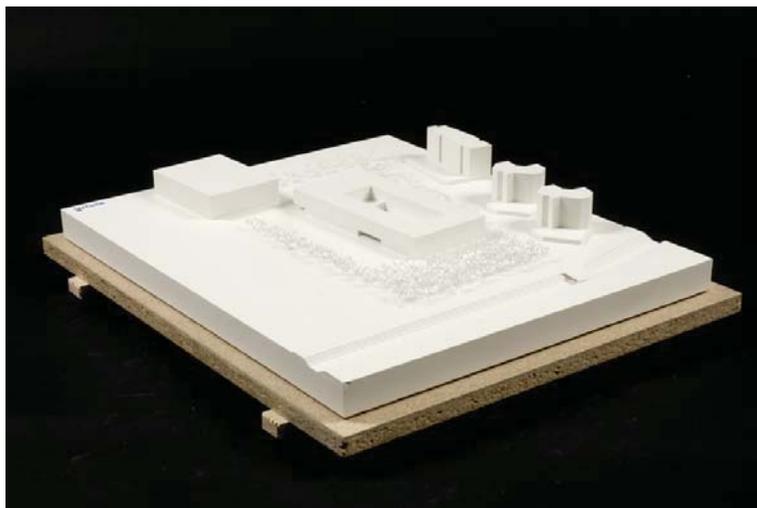
Auteur ConditionH Michael Hirschbichler
Collaborateurs Rolf Mielebacher
(Amstein+Walthert AG)



Auteur Burri-Soria Architectes
Collaborateurs Burri Guillaume
Soria Julien
Poves Julina



Auteur Giorla-Trautmann SA
Collaborateurs Jean Gérard Giorla
Mona Trautmann
Emanuel Amaral
Sophie Hermann
François Savioz
Emilie Raboud



Auteur Dias Tiago & Cottet Stéphane (association)
Collaborateurs Cottet Stéphane
Dias Tiago



Auteur MCA SA L. Crettenand
Collaborateurs Crettenand Laurent
Maloutas Pierre
Staub Joachim
Crettaz Catherine
Clerc Charlène
Cretton Bastien
Wittwer Cindy



Auteur Andreas Kohne, Dipl. Architekt ETH SIA
Collaborateur Andreas Kohne



Auteur Savioz Fabrizzi architectes
Collaborateurs Savioz Laurent
Fabrizzi Claude
Bertoli-Sülzenfuss Benedikt
Morer Jean-Pascal
Lamon Christian
Corsano Céline
Biselx TERENCE
Nellen Loïc
Fabrizzi Cindy



Auteur Balzani Diplomarchitekten ETH SIA SWB
Collaborateurs Balzani Elias und Balzani Federico
Grünwald René
Grundhöfer Felix
Willish Silvan



Auteur Bureau Roland Gay, architectes FAS SIA
Collaborateurs Catherine Gay Menzel
Götz Menzel
Elodie Gillioz



Auteur Game-VS Sàrl
Collaborateurs Anna Beck
Michael Darbellay
David Formaz
Nicolas Meilland
Stéphane Schers



Auteur NB.ARCH Nedir / Bovard / Macherel
Collaborateurs Sarah Nedir
Luc Bovard
Yves Macherel
David Begert
Guillaume Lesage



Auteur A carré SA architecture et aménagement
Collaborateurs Jean-Pascal Cuérel / Marcelo Bidinost
Mercedes Klappenbach
Sonia Veuthey



Auteur Cittolin Polli & Associés SA
Collaborateurs Cittolin Stephano
Polli Patrick
Pedro Cardoso
Lise Laurencin
Henri Harmand



Auteur Nicolas Coutaz / Martin Latham
Collaborateurs Nicolas Coutaz / Martin Latham



Auteur Tangram Design Sàrl
Collaborateurs Fred Hatt
Carlos Ostolaza
Susana Barrero
Maria Muttoni
Johann Watzke



Auteur Michaël Allimann architecte EPFL
Collaborateur Michaël Alliman



Auteur atLB Sàrl
Collaborateurs Léonard Bender
Barbara Henk
Telma Goncalves
Denis Dorsaz



Auteur Consorzio BBR Architetti
Collaborateurs Mirko Bonetti
Dario Bonetti
Fabio Regazzoni

